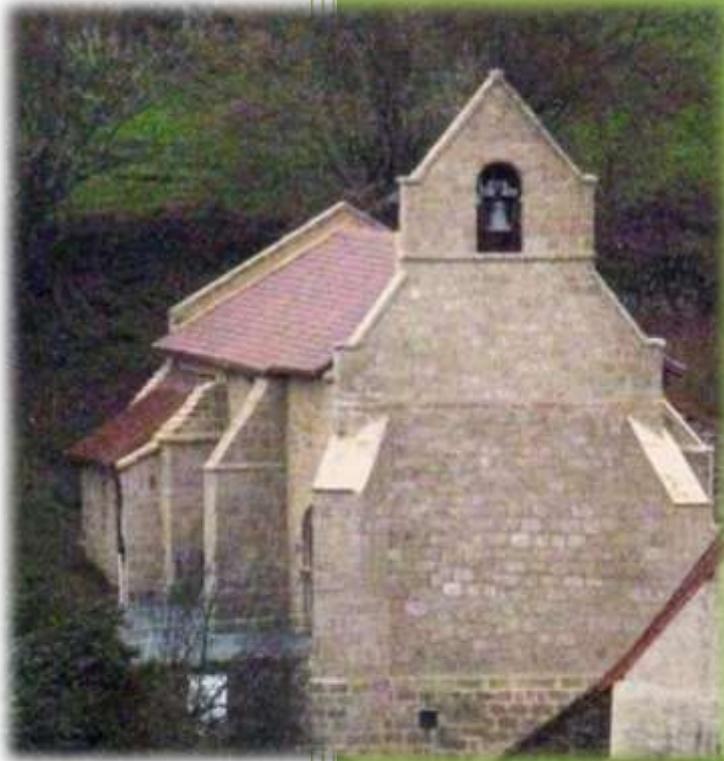




Bulletin municipal



Mairie de CROZE

La Grattade

23500 Croze

05.55.66.93.52

mairie-croze23@orange.fr

<http://www.croze-en-creuse.fr/>

[IPNS](#)



Sommaire

[Le mot du maire](#)

[La gestion de la commune](#)

Le point sur la commune : - [L'église](#)

- [Les travaux réalisés](#)

- [Les projets à long terme](#)

[Informations diverses sur la commune](#)

[La Communauté de Communes CGS](#)

[Le Parc Naturel Régional](#)

[Le département](#)

[La nouvelle région](#)

[Informations pratiques](#)

Le mot du Maire

C'est avec beaucoup de doutes que je viens vous présenter mes meilleurs vœux, à toutes et tous, pour cette nouvelle année 2016 qui je l'espère, sera beaucoup plus réjouissante que l'année passée. Nous ne pouvons pas oublier les drames survenus sur notre sol, nous avons vécu une barbarie insoutenable, commise par des personnes qui tuent des innocents au nom de leur idéal.

Notre pays, patrie des Droits de l'Homme, doit garder sa liberté de penser, son droit d'asile. Rien ne pourra nous faire taire, nous devons combattre sans relâche et continuer à vivre en liberté dans notre pays. Soyons unis pour redonner l'espoir de pouvoir continuer à vivre ensemble en toute sérénité.

L'année 2015 a vu un tournant dans toutes les réformes territoriales. Tout d'abord, des élections pour le nouveau Conseil Départemental ont eu lieu en mars, après le nouveau découpage des cantons. J'ai personnellement du mal à comprendre cette réorganisation. Puis, ont eu lieu les élections régionales. Nous faisons à présent partie d'une très grande région et je me demande quelle sera la place de notre petit département dans cette nouvelle région. J'ai des craintes à ce sujet car nous n'avons que quatre élus au Conseil Régional, espérons que nous ne serons pas les oubliés.

Après ces deux élections, nous devons aussi revoir nos intercommunalités, les actuelles communautés de communes doivent fusionner. Une carte de redécoupage a été proposée par Monsieur le Préfet de la Creuse. La proposition a été rejetée à plus de 80 %. Cela signifie bien que rien n'est simple à mettre en place. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale va faire de nouvelles propositions et la décision définitive sera prise courant mars. Lors de la cérémonie du 24 janvier, j'ai évoqué le problème des petites communes, avec Monsieur Vergnier, Député-Maire de Guéret. Il reste bien sûr une crainte pour les plus petites communes qui seront obligées de fusionner à court terme.

Après vingt années d'efforts des précédentes et de l'actuelle municipalité, les travaux de notre église ont enfin été mis en œuvre en 2015. Il a fallu sept mois pour que le chantier soit terminé, il ne reste plus que quelques finitions. Les travaux ont été réalisés par des artisans creusois fort compétents et très sympathiques. Vous pourrez trouver le résumé du déroulé des travaux dans les pages qui suivent. Merci à tous les habitants de la commune et aux autres personnes, qui se sont sentis concernés et ont participé au mécénat populaire à la hauteur de leurs possibilités. Comme toujours, je suis un peu déçu par certains qui se lamentaient de voir l'église fermée, mais n'ont pas participé au mécénat populaire, qui a été d'un grand secours

pour le financement des travaux. Ce projet a été très difficile à monter, mais tout peut se faire, avec de la volonté et de la persévérance.

D'autres travaux ont été réalisés, comme le changement des huisseries de la salle des fêtes, son isolation par le grenier, la réfection de la route du Vougueix. Sur ce point, l'année 2015 a tenu ses promesses. Malgré toutes les réformes de l'Etat, notre commune continue à avancer pour le bien de tous ses habitants.

Une très belle exposition a eu lieu en juillet, sur le thème de « la Grande Guerre en Creuse ». Cette exposition a été une belle réussite. Merci au Conseil Général de l'époque ainsi qu'aux Archives Départementales qui ont préparé cette exposition. Merci aussi à toutes les personnes qui ont bien voulu nous prêter des objets personnels, des souvenirs de famille en lien avec le thème.

Un très grand merci également à notre Comité des fêtes, toujours actif et dynamique. Il organise cinq manifestations chaque année : concours de belote, loto, vide-greniers, repas de printemps et repas d'automne.... et contribue à animer avec succès notre petite commune.

Cette nouvelle année 2016 verra donc l'inauguration de notre église, ce qui restera pour moi la plus belle réussite de ma mandature. Merci à toute mon équipe pour son aide précieuse.

Je souhaite à toutes et tous le meilleur pour cette année, et surtout beaucoup de courage et de détermination.

Bonne lecture de ce bulletin à tous.

La gestion de la commune

Le conseil municipal, le personnel communal

Les diverses commissions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Didier TERNAT, maire.

Gérard JABOUILLE, premier adjoint.

Henri DEGAINE, deuxième adjoint.

Joëlle CHAGOT, troisième adjointe.

Les autres conseillers municipaux sont, par ordre alphabétique :

Claire CHAUVAT,

Mélissa CONTI,

Caroline CRUICKSHANK,

Raymonde GAULE,

François LEPROUX,

Thierry LESBATS,

Mandy MERCIER.

LE PERSONNEL COMMUNAL

- **Chantal GREGOIRE**, secrétaire de mairie,
- **Pascal GAULE**, adjoint technique territorial deuxième classe (7 heures par semaine),
- **Alain JOUAN**, Contrat Unique d'Insertion (20 heures par semaine). Le contrat a été renouvelé pour la période du 01/12/2015 au 30/11/2016,
- **Josiane METTAS**, adjointe administrative deuxième classe (15 heures par semaine).

LES DIVERSES COMMISSIONS

Commission des travaux :

C. Cruickshank, H. Degaine, G. Jabouille, F. Leproux, T. Lesbats, D. Ternat.

Commission des finances :

J. Chagot, M. Conti, C. Cruickshank, H. Degaine, R. Gaule, G. Jabouille, M. Mercier, D. Ternat.

Commission communale des impôts directs (personnes choisies par le CCID sur la liste électorale)

D. Ternat, de droit, en qualité de maire,

Pascal Degaine, Éric Follezou, Gilles Petron, Marc Bultel, Robert Martin, René Forest (titulaires),

Clotilde Lacordaire, Roger Peyrat, Robert Gaule, Guy Boissier, Patricia Jabouille, Camile Rouby (suppléants).

Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :

C. Chauvat, R. Gaule.

Commission environnement et forêts :

H. Degaine, G. Jabouille, T. Lesbats, D. Ternat.

Commission embellissement des villages :

C. Cruickshank, T. Lesbats, D. Ternat.

SDEC (syndicat d'électrification) :

H. Degaine, G. Jabouille (titulaires), F. Leproux, D. Ternat (suppléants).

SIAEPA (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) :

G. Jabouille, D. Ternat (titulaires), H. Degaine (suppléant).

SDIC (informatique)

C. Chauvat (titulaire), M. Conti (suppléant).

Commission PNR (Parc Naturel Régional)

D. Ternat (titulaire), G. Jabouille (suppléant).

SIAEP (syndicat des eaux de Crocq) :

F. Leproux, D. Ternat (titulaires), H. Degaine (suppléant).

Commission Défense :

T. Lesbats.

Commission CCAS

J. Chagot, M. Conti, R. Gaule, M. Mercier, D. Ternat, ainsi que quatre habitants de la commune : Patricia Jabouille, Clotilde Lacordaire, Jane Leproux, Carole Trempon-Degaine.

Commission CNAS

D. Ternat, Chantal Grégoire, secrétaire de mairie.

Site Internet de la commune

C. Chauvat, M. Conti.

Le point sur la commune

L'église

Les travaux réalisés

Les projets à long terme

L'ÉGLISE DE CROZE, UN PEU D'HISTOIRE

L'église paroissiale de Croze a la particularité d'être située au bourg qui ne compte que trois maisons, dont l'ancien presbytère. Cette église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1964 est un monument datant du 12^{ème} siècle, remanié aux 15^{ème} et 17^{ème} siècles. Elle se compose d'une nef unique à chevet plat, le chœur est séparé par un arc doubleau retombant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés. Une voûte en berceau brisé couvre l'ensemble.

Au nord, une chapelle a été ajoutée au 15^{ème} siècle, ancienne chapelle seigneuriale faisant office de sacristie. Côté sud, la chapelle actuelle décorée d'une grotte de Lourdes réalisée en rocaille, a fait l'objet d'un agrandissement au 17^{ème} siècle. Cette église présente des baies d'époques différentes, munies de vitraux d'aspect moderne (chevet), de vitraux losangés (nef) ou de fenêtres simples (chapelles).



Cette église a été fermée depuis de très nombreuses années eu égard à sa vétusté et surtout à sa dangerosité. La volonté de la rénover pour pouvoir l'ouvrir de nouveau au public est présente depuis longtemps.

Son état se dégradant de plus en plus, la municipalité a décidé de s'engager dans un important programme de réfection de l'édifice, consistant en des travaux extérieurs de restauration des maçonneries, de la charpente et de la couverture.

Suivant avis de Monsieur l'architecte des Bâtiments de France, une estimation a été établie, s'élevant à 280 000 € HT. Pour mener à bien ce projet, la commune a sollicité des aides auprès du Conseil Départemental de la Creuse, des élus locaux, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) du Limousin et du Ministère de l'Intérieur. En partenariat avec la Fondation du Patrimoine en Limousin, la commune a lancé une souscription publique qui fait appel au mécénat populaire, afin d'alléger la part financière restante.

Le plan de financement :

- Subvention DRAC Limousin : 25% : 65 820 €
- Subvention Conseil Départemental : 15% : 41 290 €
- Subvention exceptionnelle : 15 000 € (Mme. NICOUX, M. LOZACH, M. VERGNIER, élus de la Creuse)
- Fondation du Patrimoine : 17 000 € (montant du mécénat populaire) et un abondement en attente.

Le coût total des travaux s'élève à 293 000 € HT. Il y a eu des avenants en cours de travaux, dus aux préconisations supplémentaires imposées par l'architecte des Bâtiments de France.

Pour compléter, la municipalité a demandé un prêt de 100 000 € sur 15 ans, avec un taux fixe annuel de 1,55 %.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont répondu à notre demande de mécénat, la somme totale dégagée a été un précieux secours pour la mairie. Un grand merci !

Le projet de réhabilitation de l'église étant terminé, les appels d'offres ont été lancés. De nombreuses réponses sont parvenues en mairie. Monsieur TRAPON, architecte, a vérifié la conformité des devis par rapport au cahier des charges et ce sont finalement deux entreprises creusoises qui ont été choisies :

Entreprise BOUILLOT, le Moutier-d'Ahun, pour les travaux de maçonnerie

Entreprise MARTINET, Azérables, pour les travaux de charpente et couverture

- Lot n° 1 : maçonnerie / échafaudage :

L'entreprise SAS BOUILLOT pour un montant de 115 500, 00 € HT.

- Lot n°2 : charpente bois / couverture / cuivrerie :

L'entreprise EURL MARTINET pour un montant de 67 805, 68 € HT.

Pour un montant total de 183 305, 68 € HT, soit 219 966, 82 TTC.

La législation impose de faire appel à un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé, Conception/Réalisation. Le devis le mieux disant a été celui du Cabinet CORDIA à GUERET, dont les honoraires s'élèvent à un montant de 1 330 €. HT soit 1 596 € TTC.

La société AUJOUX-SARL, économiste-coordonateur, est maître d'œuvre, chargé du suivi des travaux.

Une première réunion s'est tenue à l'église le 16 avril. Concrètement, les travaux ont débuté le 18 mai, avec la mise en place des échafaudages et l'intervention d'une équipe d'ERDF afin de sécuriser électriquement le site.



LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Echafaudage, dégagement du pied de pignon est, et reprise en sous-œuvre.



Couverture en cours de dépose, aussitôt bâchée pour protéger des intempéries.



Abri des cloches déposé.



Piochement de joints.



Dépose de couverture et des voliges supports de tuiles, dépose des chevrons.



Certains éléments de la charpente seront conservés.



Choix des tuiles et des ardoises.



Nettoyage des reins de voûte, débarrassage du déblai des tuiles et de gravais.



Projection d'un coulis de chaux sur toute la surface.



Abri des cloches complètement déposé...



...et remonté au sol avant d'être remis en place.



Début de pose de la charpente avec repose de l'abri des cloches.



Finalisation de la charpente et préparation de la pose des tuiles.



Habillage de l'abri des cloches avec bardage.



Pose d'ardoises et de bardeaux de châtaignier sur l'abri des cloches.



Echafaudage et rejointoiement du pignon.



Finalisation de la charpente et préparation des tuiles, puis pose des tuiles « canal ».



Piochement des joints des contreforts.



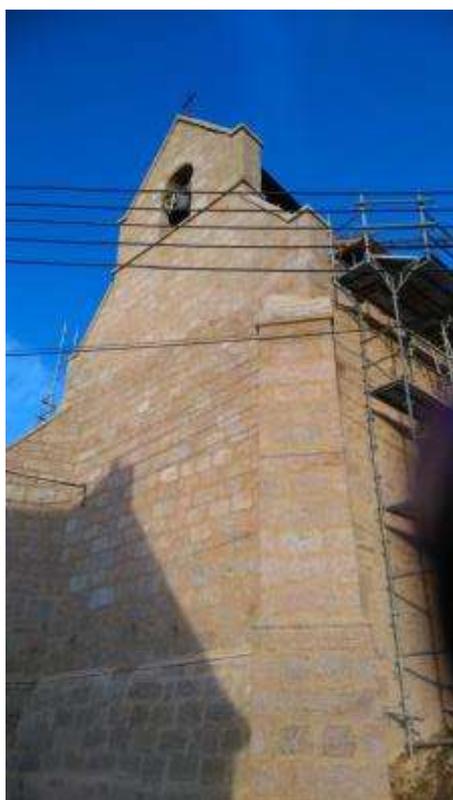
Reconstruction et rejointoiement.



Rejointoiment des autres murs extérieurs.



Pignon terminé.



Installation de grillage de protection anti volatiles.



Mise au jour et réfection par dépose et repose de glacis en pierre de taille (pierre arrondie).



Chapelle côté parvis de l'église, réfection de charpente et pose de tuiles.



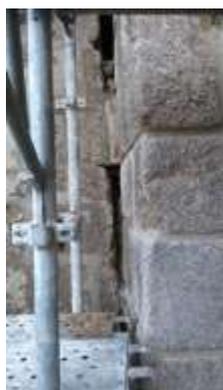
Chapelle à l'arrière de l'église, réfection de la charpente et pose de tuiles.



Découverte et réfection d'une petite porte dans le mur de l'église côté parvis (probablement ancienne porte d'accès à une chapelle).



Mur de la chapelle nord «écarté », réalisation d'un renfort avec deux tirants carottés et injectés. Réalisation spéciale de croix dites « de Saint-André » en fer carré, pose de bouchons pour couvrir écrous et contre-écrous.



Portail d'entrée, piochage des joints et rejointoiment.



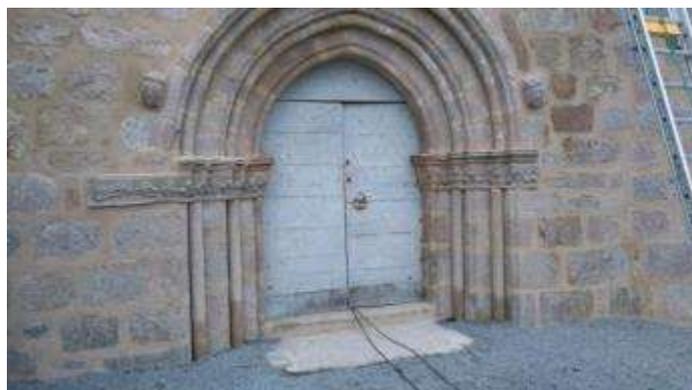
Mise en valeur de deux visages sculptés de part et d'autre du portail.



Pose de colonnes en granit de part et d'autre de la porte.



L'entreprise a dégagé la base d'un jambage qui présente un socle mouluré enfoui sous 50 cm de revêtement pierres/bitume. Il est probable que le seuil et le parvis se trouvent plus bas. Il faudrait réaliser des fouilles, projet irréalisable financièrement pour la commune dans l'immédiat. En attendant, les deux décaissements ont été rebouchés en tout-venant.



Aménagement d'une porte déjà existante pour les personnes à mobilité réduite. Elle est suffisamment large pour permettre le passage de fauteuils roulants.



Pose de gouttières.

Des gouttières en cuivre ont été posées sur tout l'édifice afin de récupérer les eaux pluviales. La récupération de toutes les eaux a été réalisée par connexion à un réseau EP (eaux pluviales) jusqu'à l'entrée du cimetière.



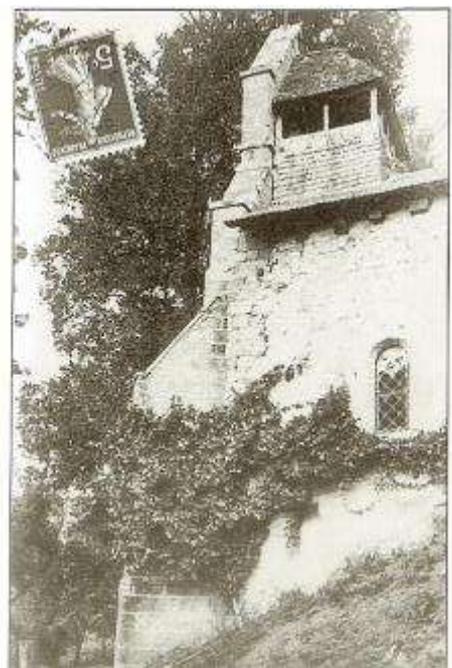
Finalisation de l'abri des cloches.



Pose de la nouvelle porte d'accès aux personnes à mobilité réduite.



Du début du siècle dernier à aujourd'hui...



Avant les travaux.



Aujourd'hui.



Le point sur la commune

Les travaux réalisés

- Travaux à la salle des fêtes, changement des huisseries, isolation du grenier
- Travaux de la route du Vougueix, entretien des bords de route et débroussaillage
- Entretien des ponts, achat de la maisonnette 295
- Numérotation des habitations et panneaux signalétiques
- Installation de panneaux de signalisation routière
- Exploitation de la forêt communale
- Achat de matériel

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

CHANGEMENT DES HUISSERIES ET ISOLATION

Pendant l'année 2015, d'importants travaux de rénovation de la salle des fêtes ont été réalisés.

Après consultation de plusieurs entreprises, le chantier a été confié à l'entreprise DECOURTEIX de Saint-Amand. Le changement des huisseries et l'isolation du grenier, réalisés en même temps ont permis une notable baisse de coût par rapport à la possibilité que la municipalité avait de traiter les deux chantiers séparément.

Toutes les fenêtres ont été changées, ainsi que les portes qui répondent à présent aux normes sécuritaires.

Au-dessus de la salle des fêtes, le grenier a été isolé par pose de styrodur au sol. Une partie du sol a été également recouverte de parquet pour permettre l'utilisation d'un grenier.

Le coût total de ces travaux s'est élevé à 16 596 €. Le Conseil départemental a dégagé une aide de 3 000 €.

Les économies de chauffage seront substantielles et on ressent déjà qu'il fait beaucoup plus chaud dans la salle des fêtes.

Avant les travaux :



Après les travaux :



Le sol du grenier au-dessus de la salle des fêtes



TRAVAUX DE VOIRIE : LA ROUTE DU VOUGUEIX



La route du Vougueix, très dégradée, voire dangereuse pour la circulation a été entièrement refaite avec un enrobé pour un montant total de 13 380 €, avec une aide du Fonds départemental d'Équipement des Communes Rurales à hauteur de 5 234 €.

Les chemins des accès aux bois et aux champs le long de cette route ont été empierrés par l'entreprise LEPROUX, la Combe, CROZE.

ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES, DES TALUS ET DEBROUSSAILLAGE

L'entreprise **Ludovic MAURICOUT, SARL du Vert Plateau**, à Gioux, assure deux fois par an l'entretien des bords des routes de la commune.

- Une première fois au printemps, pour la coupe de l'herbe
- Une deuxième fois à l'automne, avec le débroussaillage vertical des talus.



ENTRETIEN DES PONTS

Les employés communaux ont réalisé l'entretien des ponts de la commune : nettoyage, rejointoiement si nécessaire, maçonnerie, peinture des rambardes métalliques : pont des Outeix, pont des Magnadas, pont du Cousseix, pont de l'église.



1. Pont des Outeix
2. Pont des Outeix (maçonnerie)
3. Pont des Magnadas
4. Pont du Cousseix
5. Pont de la route de l'église

ACHAT DE LA MAISONNETTE N° 295 DE LA GRATTADE, dite « MAISONNETTE D'IRENE »

Après le décès de Madame Taboury qui occupait la maisonnette depuis très longtemps, la SNCF a décidé de mettre celle-ci en vente. La municipalité a poursuivi sa démarche de rachat des maisonnettes, dans le but de les rénover et de les proposer à la location, afin d'amener de nouveaux habitants dans la commune. L'achat a été signé en décembre : il convient à présent d'envisager les travaux à réaliser et de solliciter les aides possibles. Une personne du PNR s'est déjà déplacée afin d'évaluer l'état actuel du bâtiment et d'envisager la participation du PNR dans cette rénovation.



NUMEROTATION DES HABITATIONS ET PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Le projet de **numérotation des habitations** de la commune a abouti. La commande a été réalisée avec les communes de **Poussanges** et de **Clairavaux**, afin d'obtenir un tarif préférentiel.

Ce sont les employés communaux qui ont posé les plaques dans le bourg et dans tous les villages.

Puis des **panneaux signalétiques** ont été posés dans les plus gros villages, de façon à retrouver plus facilement les maisons concernées.

Cette démarche a été établie dans la cadre d'une convention de partenariat avec la direction du courrier de la Poste du Limousin.

Elle va permettre de faciliter:

- les interventions des services d'urgence (SDIS, SAMU, médecins, ambulanciers),
- les interventions des services d'électricité, de gaz, d'eau,
- le développement des services à la personne,
- la livraison des particuliers et des entreprises,
- l'accès facilité des facteurs référents, remplaçants ou saisonniers.



INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE

Différents panneaux ont été installés sur le territoire de la commune en 2015.

Au Pêcher

(À l'entrée du village,
de chaque côté).



Entre le Pêcher et Bunleix, au **chemin du Moulin**

Au Cousseix

(Panneau limitation tonnage,
du pont à la grande route)
(Panneau limitation de vitesse
à l'entrée du village)



De nouveaux panneaux
seront installés au Cousseix
suite à réclamations des
riverains.

Une réflexion est menée sur
la pose éventuelle de
ralentisseurs.

Aux Magnadas

(Panneau voie sans issue,
première route à droite
et dans la montée du
Village)



EXPLOITATION DE LA FORÊT COMMUNALE DES GRANDS BOIS EN 2015

En 2015, ont été mis en place deux panneaux « **Forêt communale** », ainsi qu'une **centaine de plaques** pour délimiter les parcelles. Il est beaucoup plus facile de s'y retrouver à présent.

Le programme d'action de l'ONF (Office National des Forêts) comprenait :

- Le dégagement de plantation de **la parcelle 6** : 10 ha 50 a
- Le nettoyage de régénération de **la parcelle 1A** : 1 ha 80 a
- La troisième coupe d'amélioration de **la parcelle 1B** : 11 ha 12 a
- La coupe définitive de **la parcelle 9** : 2 ha 27 a

Ces quatre actions ont été réalisées.

Pour ce qui concerne les deux dernières parcelles (**1B et 9**), le travail a été réalisé mais le bois n'a pas pu être vendu. La commune avait fait le choix de mettre un prix de retrait, aucun acheteur n'a atteint le prix proposé.

- De plus, une éclaircie a été réalisée sur **la parcelle 8**.



ACHAT DE MATERIEL

La municipalité a procédé au remplacement de divers matériels.

Le piano/fourneau de la cuisine, très ancien et qui ne fonctionnait plus correctement a été changé.

Une somme de 2 148 € a été investie.



Le photocopieur a également été remplacé, l'ancien présentant quelques soucis de fonctionnement. La mairie a fait l'acquisition d'un nouveau photocopieur, achat nécessaire notamment pour le travail de la secrétaire de mairie, et par rapport à la dématérialisation grandissante des documents arrivant en mairie, par messagerie électronique.

La somme investie s'est élevée à 3 300 €.

L'ancien photocopieur a été vendu.



Le point sur la commune

Les projets à long terme

- Finalisation des travaux de l'église, travaux de voirie
- Elagage, travaux au cimetière
- Travaux de rénovation de la maisonnette, isolation du grenier du logement communal
- Gestion de la forêt communale, chemins de randonnée
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Accessibilité des bâtiments publics
- Installation de la fibre optique, montée en débit
- Passage à la TNT HD

FINALISATION DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Il reste encore quelques actions à mener pour finaliser les travaux de rénovation de l'église :

- Le nettoyage et le débroussaillage des abords de l'église (employés communaux),
- l'enfouissement des lignes téléphoniques et EDF,
- l'embellissement du parvis (pose d'enrobé, de bordures, de grilles d'évacuation de l'eau),
- la rénovation du muret devant l'église (employés communaux),
- la pose de deux candélabres.

Une réflexion est menée pour réaliser la mise en valeur des stèles découvertes autour de l'église.



Une réunion pour réception des travaux aura lieu dans le courant du mois de février.

L'inauguration officielle aura lieu dans l'année.

TRAVAUX DE VOIRIE PREVUS EN 2016

Les travaux prévus pour l'année en cours sont :

- Une portion de route dans **le village du Cousseix** (route qui monte à gauche à l'entrée du village).
- La première route à droite en arrivant **au village des Magnadas** (du carrefour jusqu'à l'entrée des dernières habitations).
- La réfection de la voirie sur la portion empierrée à droite **au village du Tarderon**, en venant vers la Grattade.

Une subvention sera versée par le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) à hauteur de 5 300 €.

ELAGAGE

En plus de l'habituel débroussaillage, la commune envisage un réel élagage le long des routes dont elle a la charge.

Une étude est en cours.

Tous les propriétaires concernés seront contactés par courrier recommandé.



TRAVAUX AU CIMETIERE

Des travaux sont également prévus au cimetière si possible avant l'inauguration de l'église :

- Pose d'un enrobé sur toute l'allée centrale,
- Installation de trois points d'eau pour faciliter l'arrosage.



TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISONNETTE DE LA GRATTADE

L'intérieur de la maisonnette de la Grattade, qui vient d'être achetée par la Mairie, nécessite une rénovation complète.

Des travaux d'électricité, de plomberie et de peinture/papiers peints sont à réaliser.

Des aides de différents organismes seront demandées.

Une partie des travaux peut être réalisée par les employés communaux. Pour le reste, des devis seront demandés à des artisans. Certains devis sont déjà en cours.



TRAVAUX D'ISOLATION DU GRENIER AU-DESSUS DU LOGEMENT COMMUNAL

Le grenier au-dessus de l'appartement communal sera isolé en 2016, en utilisant les mêmes méthodes et matériaux que pour l'isolation réalisée en 2015 au-dessus de la salle des fêtes.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux.



PROJET D'EXPLOITATION DE LA FORÊT COMMUNALE

DES GRANDS BOIS EN 2016

Le programme d'action de l'ONF (Office National des Forêts) comprend :

- L'éclaircie de la **parcelle 10** (derrière le village des Pares) : 15 ha 91 a
- Le décloisonnement (éclaircies par les travées) de la **parcelle 8** : 11 ha 60 a
- Certaines parcelles seront mises en vente, suite au programme que la commune doit respecter.



Par ailleurs, une action de repérage de chemins de randonnée a été réalisée, à partir du gîte des Grands Bois.

Les parcours repérés doivent être finalisés. Ils feront ensuite l'objet d'une « rando-fiche » en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

C'est la Communauté de Communes Creuse Grand Sud qui a la compétence pour le balisage.

Ci-contre, un exemple de « rando-fiche ». →



Rando-fiche

La lande du Puy Raynaud et les moulins de Clairavaux

La lande du Puy Raynaud et les moulins de Clairavaux

Sentier du réseau de découverte et d'interprétation du **PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**

Sur une superficie d'environ 2700ha, partez à la découverte de la commune de Clairavaux (Clara vallis = la vallée claire =). Trois itinéraires de découverte vous sont proposés afin de découvrir ce territoire aux diverses richesses : le site présente une diversité de milieux caractéristiques de la vallée de la Creuse et regorge d'un patrimoine bâti remarquable. Tout au long de votre parcours, plusieurs points de vue vous permettront d'admirer les paysages qui composent la Haute Vallée de la Creuse.

Accessibilité
Sentiers non accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. S'équiper de bonnes chaussures de marche.

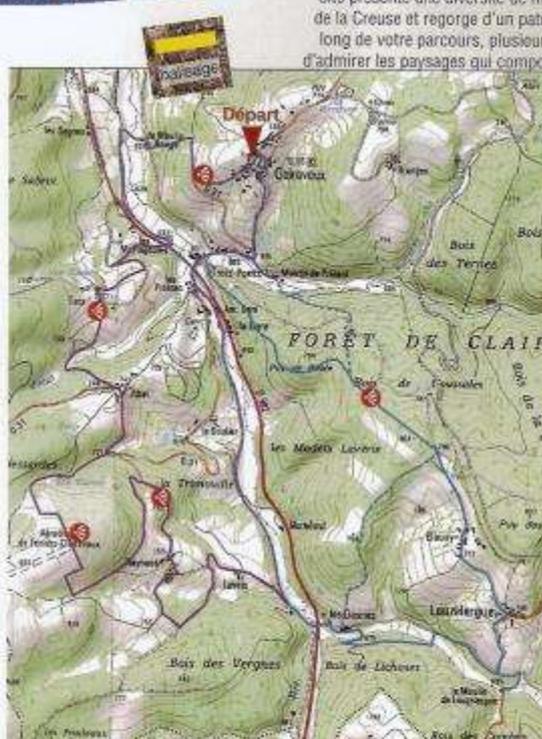
Interdictions
Qualité et destruction d'espèces végétales et animales interdites.

Où se procurer le livret de découverte? pour vous accompagner dans votre randonnée, un livret de découverte est disponible :

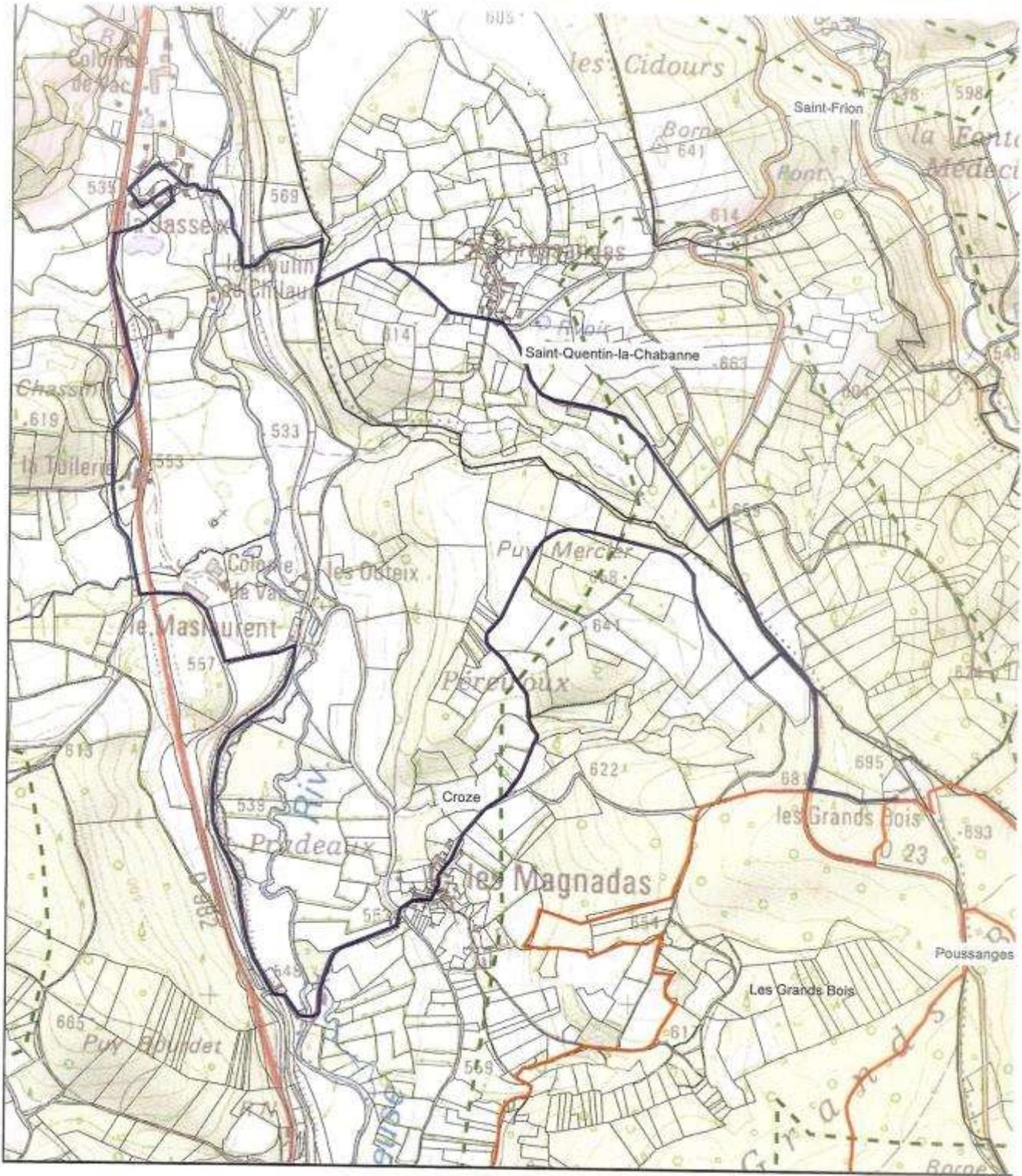
- À la mairie de Clairavaux 05 55 66 91 13
- À l'office de tourisme Sources de la Creuse de La Courrière 05 55 66 76 58
- À la Maison du Parc à Millevaches 05 55 96 97 00

Mairie de Clairavaux

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



LE CHEMIN DE RANDONNEE DES GRANDS BOIS



Légende

- Limite de communes
- Projet de sentiers (8,6 km)
- Trace-Emma-Gd-Bois 2015
- SIEM forestiers "Les Grands Bois"

Echelle 1: 12 000

0 160 320 m



Réalisation : T.M., PNR Millevaches en Limousin -05/2015
 Sources : © SIG- PNR Millevaches en Limousin
 BD parcellaire ©-IGN - 2010
 Reproduction interdite

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le **SDEC 23** (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse), a proposé à la mairie **une étude gratuite sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux**.

Les bâtiments concernés sont **les deux maisonnettes** (celle de la Grattade et celle des Magnadas), ainsi qu'**une partie de la gare**. Les spécialistes du Syndicat sont venus voir les bâtiments, prendre les mesures et estimer les possibilités. La mairie est d'ores et déjà exclue car mal orientée et ne disposant que de très peu d'ensoleillement. Nous attendons les résultats de faisabilité et d'intérêt financier de cette étude.



Créé en 1946, le SDEC est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il regroupe les 260 communes du département de la Creuse et est composé de 21 syndicats primaires. C'est un syndicat mixte auquel adhèrent également les 18 Communautés de Communes du département. Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse agit dans le domaine de l'électrification rurale et de l'éclairage public.

Le SDEC 23 a décidé d'investir dans la production d'électricité d'origine photovoltaïque. Il s'agit pour le Syndicat, d'installer des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments des collectivités adhérentes dans un partenariat gagnant/gagnant : les bénéfices issus des produits de la vente de l'électricité ainsi produite sont partagés entre le SDEC qui porte l'investissement et la collectivité.

Le SDEC ne veut pas produire pour produire mais s'inscrit bien dans une dynamique visant à favoriser des cercles vertueux : **produire de l'électricité « propre » et générer des produits pour réaliser des économies d'énergie**. La première étape reste la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour chaque toiture de bâtiment ciblé. En cas de faisabilité avérée (et si le temps de retour est inférieur à 14 ans, limite fixée par le SDEC), les éléments de cadrage administratif sont établis entre le Syndicat et la collectivité propriétaire.

Il est important de rappeler que c'est le SDEC qui est propriétaire des installations dont il assume l'entière responsabilité (exploitation, entretien et maintenance, assurances, garanties diverses...)

ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées repose sur :

- La prise en compte de tous les handicaps, moteurs et sensoriels, cognitifs et psychiques, et de toutes difficultés liées au déplacement.
- La volonté de traiter l'intégralité de la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport.

La loi du 11 février 2005 impose que les établissements existants recevant du public soient tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées par les moyens adaptés aux différents handicaps.

Sur la commune de CROZE, trois bâtiments sont concernés : la mairie, la salle des fêtes et la gare.

Il faut remplir un agenda, dit « **AD'AP** » (agenda d'accessibilité programmée) afin de prévoir les travaux nécessaires. Ceux-ci devront être échelonnés sur une durée maximale de trois ans.

Ces travaux peuvent être partiellement financés par une DTER (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux).

Il a été créé un groupement de commandes entre les communes de CROZE, FAUX la MONTAGNE, GENTIOUX-PIGEROLLES, LA NOUAILLE, LA VILLEDIEU, SAINT-MARC-A-LOUBAUD, SAINT-YRIEIX-LA MONTAGNE et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, en vue de retenir un prestataire unique pour le marché public de services, pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité, dans le respect des dispositions du Code des marchés Publics, étant précisé que chaque membre du groupement s'engagera, au terme de la procédure, sur les termes du marché à la hauteur de ses besoins propres tels qu'il les a préalablement déterminés dans le cahier des charges.

Une commission intercommunale des communes concernées a été créée. Elle a pour missions de:

- Dresser un état des lieux,
- Etablir un rapport annuel,
- Organiser un recensement de l'offre des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Faire des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité.

Cette commission devra assurer le suivi et l'aide au montage des agendas Ad'AP.

INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE, MONTEE EN DEBIT

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est territoire pilote du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) 2014-2017.

La priorité sur ce territoire est la montée en débit, à hauteur de 784 000 € d'investissements : la fibre optique remplacera donc certains tronçons de cuivre pour l'accès au haut débit.

Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Pardoux-le-Neuf, Néoux, **Croze** et Gioux sont concernés dans cette phase pilote.

Les travaux, réalisés par Dorsal, ont débuté à Gioux : sur les 106 lignes existantes, 2/3 sont actuellement inéligibles au haut débit. Le déploiement de la fibre optique sur près de 4 kilomètres se fait ici principalement par la création de réseaux souterrains. À l'issue des travaux, les deux tiers des abonnés pourront prétendre à un accès de 3 à 30 Mbts/seconde et l'accès au haut débit sera généralisé.

Grâce au dégroupage prévu en juillet 2016, les abonnés pourront bénéficier du service de télévision par ADSL.



Quelques clichés des travaux sur la route de Croze à Gioux, novembre 2015.



PASSAGE A LA TNT HD

A partir du 5 avril 2016, nous passerons à la TNT Haute Définition. Un certain nombre de manœuvres seront à réaliser pour avoir une réception optimale de toutes les chaînes de la TV.

POUR VOUS AIDER À PASSER À LA TNT HD.

Dans le cadre du passage à la haute définition, différentes aides existent.

Une aide à l'équipement TNT HD de 25€.

Pour les personnes dégrévées de la contribution à l'audiovisuel public (redevance) recevant la télévision exclusivement par antenne réseau. Une seule aide par foyer peut être accordée, sur justificatif d'achat.



Une assistance de proximité.

Pour les foyers composés de personnes ayant toutes plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, recevant la télé exclusivement par l'antenne réseau. Cette assistance permet une intervention gratuite à domicile par des facteurs.



LA POSTE

Ils raccorderont l'équipement TNT HD préalablement acquis par le téléspectateur. Pour prendre rendez-vous, appelez le 0970 818 818.

Si, après le 5 avril, vous avez un problème de réception, des aides spécifiques existent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : recevoirlatnt.fr ou appelez le 0970 818 818

(appel non surtaxé)

ET BIEN SÛR

n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage : famille, voisins, amis, associations...



LE MODE D'EMPLOI

POUR PASSER À LA TNT HAUTE DÉFINITION ET CONTINUER À RECEVOIR VOS CHAÎNES



TOUS À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016

À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

La TNT HD arrive le 5 avril. Si vous recevez la télé par l'antenne réseau, voici le mode d'emploi pour capter vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

Si vous recevez la télé par l'antenne réseau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper.



Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche.



Le logo «ARTE HD» apparaît sur la chaîne 7 ou la chaîne 57. Votre télé est compatible avec la TNT HD. Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.

Le logo «ARTE HD» n'apparaît ni sur la chaîne 7 ni sur la chaîne 57. Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de la changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€).

**NE TARDEZ PAS À VOUS ÉQUIPER !
SINON VOUS NE RECEVREZ PLUS LA
TÉLÉVISION APRÈS LE 5 AVRIL.**



N'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

Autres modes de réception de votre télé :



Câble/Satellite
Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.



Box ADSL/Fibre
Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre télé pourra recevoir la TNT HD.

ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

Pour recevoir la TNT HD, faites une recherche et mémorisation de vos chaînes.

Vous avez une télé compatible TNT HD.

Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé.

Vous avez une télé reliée à un adaptateur TNT HD.

Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur.

1 • Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande.

2 • Sélectionnez **INSTALLATION/RÉGLAGE/RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement. Si le menu propose : « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation ».

3 • Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**. Si, au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 ».

4 • Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirlatnt.fr ou appeler le 0970 818 818 (appel non surtaxé).



Informations diverses

Manifestations

- [Commémorations 8 mai et 11 novembre](#)
- [Repas des aînés, visite du Père Noël](#)
- [Les voeux](#)
- [Exposition consacrée à la guerre 14/18 en Creuse](#)

[Le SIAEP, syndicat d'adduction d'eau potable](#)

[Taxes directes, taux fiscaux](#)

[Subventions et adhésions](#)

[Site Internet et page Facebook](#)

[Passage de l'alambic](#)

[Comité des fêtes](#)

[Croze s'expose à Paris](#)

[Les Maires de Croze](#)

LES COMMEMORATIONS

Le 8 mai et le 11 novembre, ont eu lieu les cérémonies de commémoration de la fin des deux guerres meurtrières du XXème siècle. Les croisées et les croisés se sont réunis autour du Maire et de son conseil municipal.

Après le discours du Maire, le dépôt de la gerbe et la Marseillaise, une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus. Le 11 novembre, les participants se sont rendus au cimetière de la commune afin de déposer un bouquet au pied de la stèle dédiée aux soldats morts pour la France.



Le 8 mai



Le 11 novembre



REPAS DES AINES, VISITE DU PERE NOEL

Le samedi 19 décembre, à midi, les aînés et leurs conjoints ont été reçus à la salle des fêtes à l'initiative du Maire et de son conseil municipal. Les convives sont venus nombreux et ont dégusté un excellent repas de Noël. Cette année, c'est un traiteur, Monsieur Clermontel, d'Aubusson qui a préparé tous les plats.



<p><i>Repas de Noël</i></p> <p><i>Croze</i></p> <p><i>Samedi 19 décembre 2015</i></p> 	<p><i>Bon appétit</i></p> <p><i>à tous !</i></p>  <p><i>Joyeux Noël</i></p>	<p><i>Menu</i></p> <p><i>Kis Royal de Bienvenue</i></p> <p><i>Cassolette de St Jacques aux cèpes</i></p> <p><i>Papillettes de chapon sauce forestière et leurs garnitures</i></p> <p><i>Fran Crozois</i></p> <p><i>Ronde des fromages et salade</i></p> <p><i>Café gourmand</i></p> <p><i>Carte des vins</i></p> <p><i>Muscadet</i></p> <p><i>Vin blanc d'Alsace</i></p> <p><i>Côtes du Rhône</i></p> <p><i>Champagne</i></p>
---	--	---

L'après-midi a été animée par un clown qui a organisé des jeux pour les jeunes et les moins jeunes....

Puis le Père Noël est venu pour sa distribution de cadeaux aux enfants de la commune.

Pour le plus grand plaisir de tous, il est resté longtemps pour dire un petit mot à chacun. Un grand merci à lui et au conseil municipal.



Les personnes âgées de 75 ans et plus qui n'ont pas pu participer à ce repas ont été destinataires d'un colis de Noël préparé par le Maire et le conseil municipal.

LES VŒUX

2016
JOIE

Didier TERNAT, maire de Croze et son Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

Pour cette occasion, nous avons la joie de vous convier à la cérémonie des vœux, qui se tiendra le **dimanche 24 janvier à 16 h**, à la **salle des fêtes** de Croze, autour du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette.

Mairie de Croze, La Grattade, 23 500 Croze ; tel. : 06.78.00.67.09 ou 06.17.57.30.13
mairie-croze23@orange.fr - www.croze-en-creuse.fr

Le dimanche 24 janvier, le Maire et le Conseil municipal ont invité les habitants de Croze ainsi que les élus du département à la cérémonie des vœux à la salle des fêtes de la commune.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- Monsieur André CHANDERNAGOR, ancien Député de la Creuse, ancien Ministre des Affaires Européennes, ex-Président de la Cour des Comptes,
- Monsieur Michel VERGNIER, Maire de Guéret et Député de la Creuse,
- Sa suppléante, Madame Martine LAPORTE, Maire de Vidaillat,
- Madame Agnès GUILLEMOT, Conseillère Départementale,
- Monsieur Jean-Louis DELARBRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, Conseiller municipal d'Aubusson,
- Madame Isabelle GRAND, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, maire de Gioux,
- Monsieur David DAROUSSIN, Attaché parlementaire des Sénateurs de la Creuse,
- Monsieur Gérard SALVIAT, Conseiller municipal de la Villedieu, membre actif du PNR,
- Monsieur Bernard BOUILLLOT, entrepreneur de maçonnerie et travaux publics, président de la FFB (Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Creuse), par ailleurs entrepreneur qui a réalisé la rénovation de l'église, pour la partie maçonnerie,
- De très nombreux maires des communes environnantes,
- Des représentants de la société Eurovia,
- Des représentants de la brigade de gendarmerie et de la caserne des pompiers de Felletin,
- De nombreux habitants de la commune.



Monsieur TERNAT, Maire de Croze a pris la parole pour accueillir les invités et faire le point depuis la cérémonie de l'an dernier. Puis il a passé la parole à Madame GUILLEMOT, Monsieur DELARBRE, Monsieur SALVIAT et Monsieur VERGNIER.



Puis toutes les personnes présentes ont partagé le verre de l'amitié et dégusté la traditionnelle galette des rois.



EXPOSITION CONSACREE A LA GRANDE GUERRE 1914/1918 EN CREUSE

Une exposition consacrée à "La Grande Guerre en Creuse" s'est tenue du 20 au 31 Juillet à la salle des fêtes à l'initiative du Maire et du conseil municipal. Cette exposition nous a été prêtée par les Archives Départementales de la Creuse, et complétée grâce à la contribution des habitants de la commune.

Les crozois nous ont confié de très nombreux documents et objets divers, bien souvent souvenirs de famille. Nous les remercions ici chaleureusement pour leur confiance et leur gentillesse.



INVITATION

LA GRANDE GUERRE EN CREUSE

La Municipalité de CROZE a le plaisir de vous convier à l'exposition

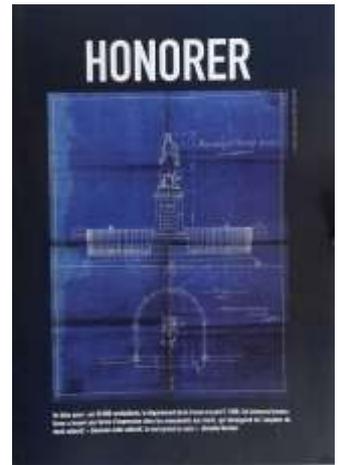
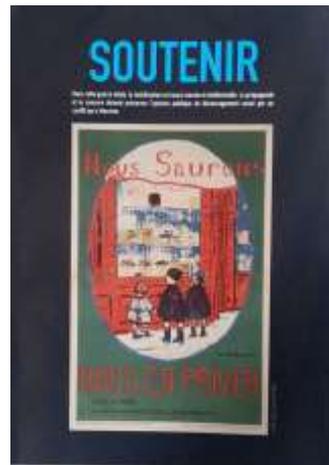
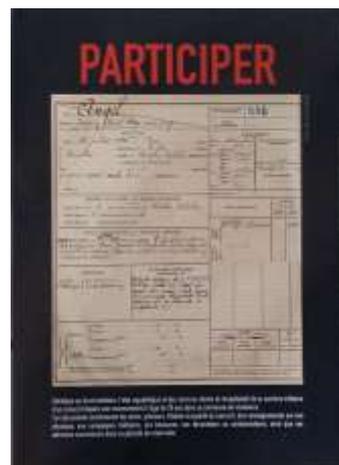
LA GRANDE GUERRE EN CREUSE

Le dimanche 26 juillet à 11 heures à la salle des fêtes de CROZE (à la Grattade).

Exposition ouverte du 20 au 31 juillet, tous les jours de 14 heures à 18 heures. Les mardis et vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, le dimanche 26 juillet toute la journée.



L'affiche de l'exposition



Les trois grands thèmes développés dans l'exposition





En complément de l'exposition, les visiteurs ont pu regarder de très anciennes vidéos tournées sur le front et écouter une bande son émouvante avec les chansons créées par les poilus et par des civils pendant la grande guerre.

L'exposition a attiré plus de trois cents personnes avec un point d'orgue le dimanche 26 juillet pour le vernissage officiel. Merci à tous les visiteurs qui partagent avec nous le devoir de mémoire.



LE SIAEP, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est gérée par le **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)** de la Haute Vallée de la Creuse. Ce syndicat regroupe trois communes : **Felletin, Croze et Clairavaux**.

Le réseau est alimenté par plusieurs sources captées à faible profondeur sur les communes de Gioux, Clairavaux, Féniers et Saint-Quentin-la-Chabanne. Il s'agit d'une eau de source, sans traitement avant distribution. Les ressources en eau sont précieuses et limitées, ce qui fait que, pour les élus comme pour les habitants, la préservation de cette ressource est une réelle priorité.

Le SIAEP est chargé du captage, de la distribution et de l'exploitation de l'eau potable et est exploité en régie directe, c'est-à-dire que les élus des trois communes ont fait le choix de ne pas confier la gestion de ce service à une entreprise privée.

Le mode de facturation pour l'année 2016 :

- **En mars** : règlement de la part fixe annuelle
- **En juillet** : acompte correspondant à 50% du volume d'eau consommé l'année précédente
- **En octobre** : solde de la consommation en fonction du volume d'eau réellement consommé

La facture d'eau comprend :

- **Une partie redevance pour la distribution de l'eau avec :**
 - Une part fixe forfaitaire de 73, 94 € HT soit 78 € TTC
 - Une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé

De 0 à 80 M3	1, 27 € HT/M3
De 81 à 500 M3	1, 23 € HT/M3
De 501 à 4000 M3	1, 18 € HT/M3
Au-delà de 4000 M3	1, 13 € HT/M3

- **Une partie taxe et redevance** dont la redevance pollution. Elle est reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui fixe elle-même le taux que le SIAEP doit appliquer aux abonnés.

RENSEIGNEMENTS SIAEP, mairie de FELLETIN, 05.55.66.51.11

LES TAXES DIRECTES LOCALES, LES TAUX FISCAUX

Le taux des taxes directes locales reste inchangé par rapport à l'année précédente :

	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	323 000 €	5, 77 %	18 637 €
Taxe foncière bâti	192 000 €	5, 44 %	10 472 €
Taxe foncière non bâti	13 900 €	27, 10 %	3 767 €
Cotisation foncière des entreprises			0 €
TOTAL			32 876 €

SUBVENTIONS ET ADHESIONS DIVERSES

Chaque année, la mairie est sollicitée par de nombreuses associations. En 2015, le conseil municipal a examiné les demandes et attribué des subventions en fonction des sommes allouées en 2014.

Associations	Subvention 2014	Subvention 2015
Association Française contre les myopathies AFM Téléthon	60 €	60 €
ADOT 23 Don d'organes	60 €	60 €
Sclérose en plaques	60 €	60 €
Télé-Millevaches	60 €	60 €
Mucoviscidose	70 €	60 €
Restos du cœur	60 €	70 €
Fédération du logement	60 €	60 €
Ligue contre le cancer	60 €	60 €
Pays Sage	50 €	50 €
Trisomie 21	60 €	60 €
SOS VIE La Courtine		40 €

L'adhésion au **PNR** (Parc Naturel Régional) s'élève à **331 €**

Les élus ont répondu à une demande de subvention émanant de l'**Office de Tourisme de Felletin** et ont attribué une somme de **40 €**.

Ils ont également répondu à la demande du collège de Felletin, pour une participation aux voyages scolaires à l'étranger. Une somme totale de **100 €** a été attribuée (20 € par élève concerné dans la commune).

Puis les élus ont répondu à une demande de subvention du **LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence du Sud-Est Creusois)**.

L'association LAUSEC a ouvert l'an dernier sa maison de Felletin. Il s'agit d'une maison d'accueil d'urgence qui peut accueillir des routards et des personnes en rupture familiale ou sociale. Elle est constituée de deux studios, situés au rez-de-chaussée, pouvant héberger chacun deux personnes pour trois nuits maximum, voire plus selon les cas et se situe vers le presbytère de Felletin. Les élus crozois ont attribué une somme de **75 €**.

Deux accès :

- 1, rue des Fossés (à droite du presbytère)
- 2, rue Grancher (à gauche du presbytère, avec rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite)

En cas de besoin, composer le 115 (Samu Social)



SITE INTERNET DE CROZE

Le site Internet dédié à la commune a évolué par rapport au premier site et est à présent plus agréable à visiter et plus interactif.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>



PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Une page Facebook a été également créée, qui est très active et a déjà beaucoup d'amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze/>



PASSAGE DE L'ALAMBIC SUR LA PLACE DE LA GARE

Au mois d'avril, **Monsieur Robert DAVID** s'est installé à la gare avec son alambic. En France pour distiller de l'alcool, le plus simple est de passer par un distillateur appelé aussi « bouilleur de cru ».

C'est un professionnel qui distille les alcools, les eaux-de-vie et autres produits. Il peut avoir son local ou être ambulant, ce qui est le cas de Monsieur DAVID.

À partir de quoi fabrique-t-on de l'eau de vie ?

L'eau de vie se fabrique à partir de la distillation de fruits fermentés. Le sucre des fruits va se transformer en alcool durant la fermentation. La qualité de l'eau de vie dépend directement de la qualité des fruits utilisés et du bon suivi de la fermentation.

Conseils pour distiller une bonne eau de vie dite aussi « gnôle »

Sélectionner des fruits sains: pas véreux, utiliser des fruits bien mûrs, mais non pas en fin de vie, enlever les noyaux.
– des fruits trop jeunes ont une forte teneur en tanin et créent des défauts dans la fermentation.
– des fruits trop mûrs forment des pourritures, moisissures, ce qui donne des résultats médiocres en eau-de-vie.

Comment fabriquer de l'eau de vie ?

Il y a 3 étapes importantes :

1. Fermentation des fruits : Il faut stocker les fruits récoltés dans un grand conteneur : les récipients en métal, en matière synthétique et en verre sont les plus utilisés, remplir entièrement le conteneur en moins de 48h, avant que la fermentation ne débute, entreposer dans un lieu entre 18 et 20 °, remuer tous les jours (la première semaine) les fruits en fermentation afin d'accélérer et booster le processus, fermer le conteneur pour empêcher l'air de rentrer (installer un tendeur afin de laisser le gaz s'échapper...)
2. Distillation de l'eau de vie : IMPORTANT : en France, il est interdit par la loi de distiller soi-même son alcool ou eau de vie ou de posséder un alambic. La distillation se fait traditionnellement au bain-marie à l'aide d'un alambic. Il y a 2 tours de chauffe :
 - le premier produit l'alcool léger > 25% d'alcool
 - le second produit le « cœur » > 65% d'alcool, inconsommable
3. Vieillessement : en règle générale, on ne fait pas vieillir l'eau de vie dans des fûts en bois, car la but est de la garder fruitée, fraîche et transparente (et non pas ambrée). On utilise donc principalement des grosses bonbonnes en verre ou directement des bouteilles en verre. Il faut les garder à l'abri de la lumière et des écarts de température sinon il y a un risque de perte d'arôme.



Un très vieux alambic

LE COMITE DES FETES

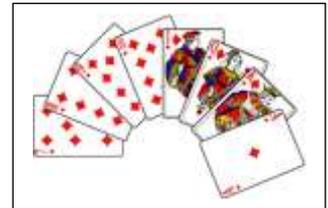
Le Comité des Fêtes de Croze existe depuis de nombreuses années et organise diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

Le 23 janvier 2016, s'est tenue l'assemblée générale, au cours de laquelle il a été procédé au renouvellement du **BUREAU et du comité.**

<u>Bureau</u>	<u>Membres actifs</u>	<u>Membres actifs occasionnels :</u>
<u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT <u>Président</u> : Robert GAULE <u>Vice-présidente</u> : Natacha MOUTY <u>Secrétaire</u> : Jane LEPROUX <u>Secrétaire-adjointe</u> : Nathalie LYONNET <u>Trésorière</u> : Maryse TERNAT <u>Trésorier-adjoint</u> : Olivier GASCARD	Paul GOLDSTEIN Isabelle JABOUILLE Manon JABOUILLE Alain JAC	Claire CHAUVAT Caroline CRUICSHANK Henri DEGAINE Wendy GOLDSTEIN Gérard JABOUILLE Clotilde LACORDAIRE François LEPROUX Mathilde MAZY

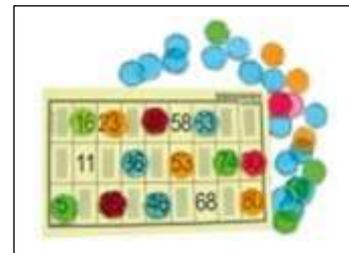
En 2015, le comité des fêtes a organisé :

- Un concours de belote le 14 février
- Un loto le 12 avril
- Un repas de printemps (paëlla) le 27 juin
- Un vide-grenier le 20 juillet
- Un repas d'automne (fondu-frites) le 27 novembre



Projets pour 2016 :

- Un concours de belote le 27 février
- Un loto le 3 avril
- Un repas de Saint-Jean en juin
- Un vide-grenier le 31 juillet
- Un repas d'automne en novembre



Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

Ainsi que sur le site Internet, hébergé gratuitement par le domaine de la commune. :

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr>

CROZE S'EXPOSE A PARIS

Nous avons récemment eu la surprise de voir apparaître sur notre page Facebook **la reproduction de la plaque du monument aux morts de Croze** qui concerne nos soldats morts pour la France lors de la guerre de 1914/1918.

Il s'agit d'une toile pochoir et aérosol, en exposition au Lavo//matik arts urbains (librairie, galerie d'art et production musicale, 20 boulevard du Général Jean Simon, Paris 13^{ème}), dans le cadre de l'exposition "Maudite soit la Guerre" au mois de novembre 2015.

L'artiste créateur de cette œuvre est Benoît Maître qui a des racines familiales creusoises (Moutier-Rozeille) et dont le nom d'artiste est Ben Spizz. Merci à lui pour ce bel hommage.

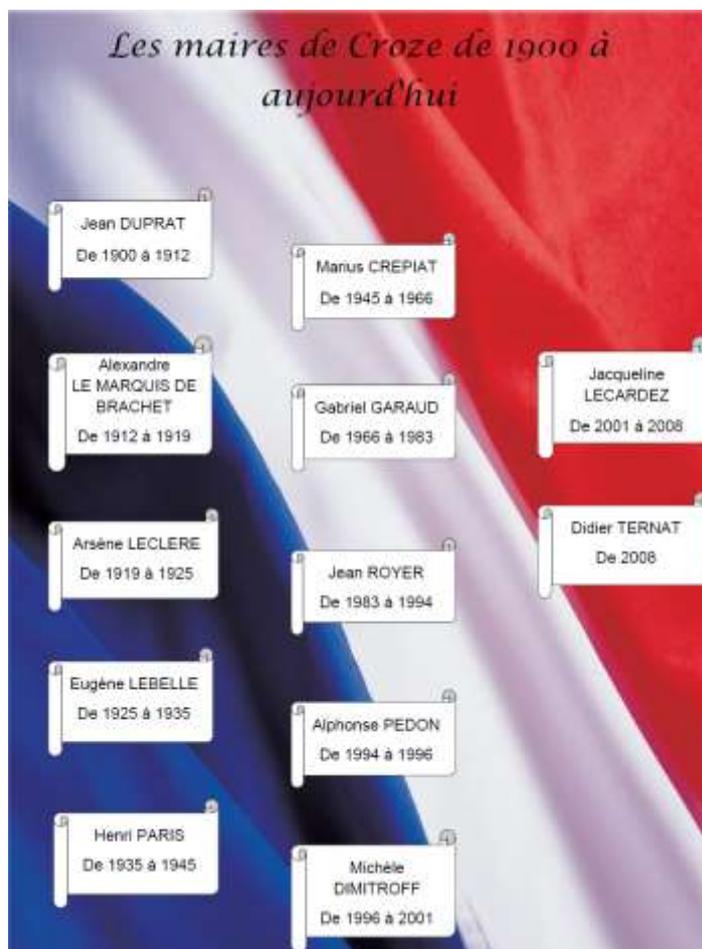
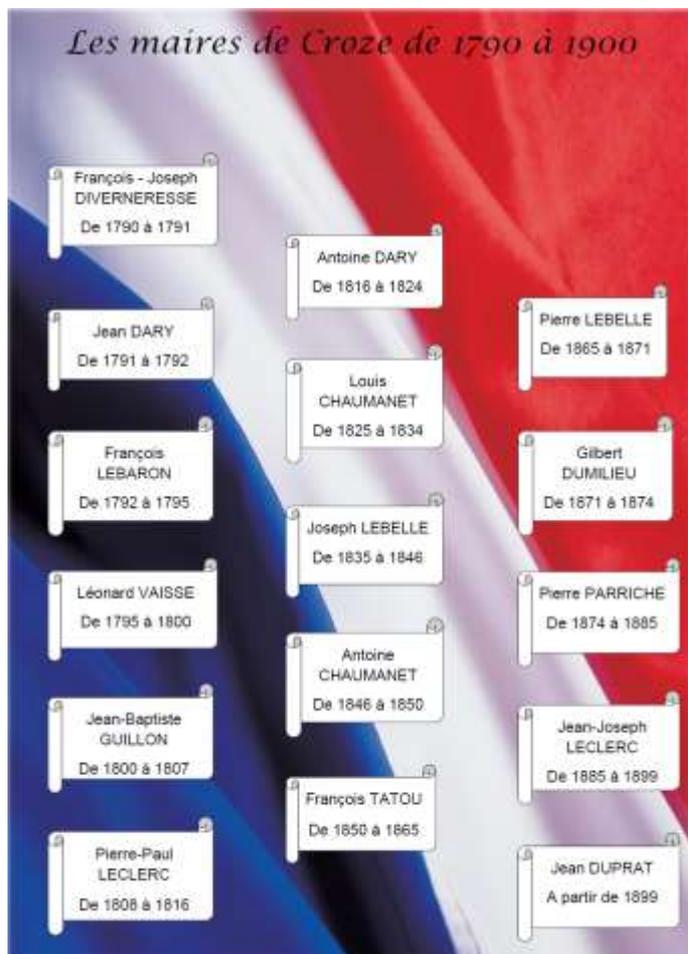
<https://www.facebook.com/Le-Lavomatik-arts-urbains-1397962470468246/>



BARNIQUE	Jean	DEGAINE	François	LEPEYTTE	Henri
BOURMAZET	Lucien	DEPLAGNE	Pierre	LETONDU	Henri
BROUSSE	Félix	DUPRAT	Lucien	WANGANE	Antoine
BROUSTE	Robert	FIANCETTE	Michel	MONDON	Paul
CAMARD	Félix	FOUILLADE	Jean	NEUVIALLE	Gabriel
CHABORD	Charles	FROBERT	Louis	NEUVIALLE	Jean
CHERLONEIX	Eugène	GAILLOT	Michel	PATKUD	Clément
CHEST	Antoine	GAUDET	Leon	PEDON	Hippolyte
CHILAUD	Jean	GENEY	Julien	PENNE	Emile
CHILAUD	Louis	GREZAT	Jean	SACARD	Louis
CHILAUD	Lucien	LAMOYNE	André	SIMONET	Félix
CHILAUD	Michel	LEBELLE	Henri	TARDUX	Clément
CLOCHE	Jean	LECLER	Marcel	TEYSSIER	Leon
CREPIAT	Henri	LADINAHET	Albert	URBAIN	Eugène
CREPIAT	Henri	LEGRAND	Eugène	URBAIN	Jean
		LEGRAND	Jean	VENNAT	Jean

LES MAIRES DE CROZE

Un important travail de recherches sur les Maires successifs de Croze depuis 1790 a été effectué, par Myriam CHAGOT, lorsqu'elle travaillait à la mairie sous contrat. Ce travail a été récemment finalisé par Mélissa CONTI, conseillère municipale.



La Communauté de communes

Présentation de la Comcom Creuse Grand Sud

Les représentants de la commune

Points récemment traités en Conseil Communautaire

La médiathèque

La piscine intercommunale

**La collecte des ordures ménagères, le point propre,
guide des déchets**

Ramassage des encombrants

Moving tri

Voirie et entretien des routes

Projet Service de transport à la demande

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud a vu le jour le 1^{er} janvier 2014.

Elle regroupe 26 communes pour un peu plus de 13 000 habitants.

Alleyrat	Saint-Alpinien
Aubusson	Saint-Amand
Blessac	Saint-Avit de Tardes
Croze	Sainte-Feyre-la-Montagne
Faux la Montagne	Saint-Frion
Felletin	Saint-Maixant
Gentioux-Pigerolles	Saint-Marc-à-Frongier
Gioux	Saint-Marc-à-Loubaud
La Nouaille	Saint-Pardoux-le-Neuf
La Villedieu	Saint-Quentin-la-Chabanne
La Villetelle	Saint-Sulpice-les-Champs
Moutier-Rozeille	Saint-Yrieix-la-Montagne
Néoux	Vallière



LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

PENSER GLOBAL, AGIR GLOBAL

L'intercommunalité offre un territoire plus pertinent que précédemment pour proposer des services dans une logique d'aménagement du territoire, et cela notamment parce que les élus ont fait le choix de baser leur fusion sur le principe d'addition des compétences.

Ce principe engage les communes sur la voie d'une extension mutuelle de leurs compétences, signe d'une intégration communale plus forte.

Concrètement, cela signifie que les compétences particulières des communes sont à présent les compétences globales de l'espace intercommunal.

DES RESSOURCES MUTUALISEES AU SERVICE DE LA POPULATION

Le rôle de la Communauté de Communes est double. Collectivité de proximité, elle assure des services essentiels à la population que sa taille permet de mutualiser : ordures ménagères, piscine, médiathèque, routes intercommunales, assainissement individuel, action sociale, petite enfance...

Ressource d'ingénierie et de moyens matériels, elle intervient comme prestataire de services pour ses communes membres dans de multiples domaines : voirie, appel d'offres, éclairage public, projets économiques...

Il s'agit de décloisonner les modes de fonctionnement et de partager des compétences pour permettre une plus grande efficacité et l'accompagnement des communes membres.

Communauté de Communes Creuse Grand Sud

34 B, rue Jules Sandeau BP 40

23200 AUBUSSON

Téléphone : 05.55.67.79.98

Mail : dgs@creuse-grand-sud.fr

Site : <http://creuse-grand-sud.fr>



LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

<p>Développement durable, rivières et aménagement de l'espace</p> <p>Thierry LETELLIER, maire de la Villedieu</p>	<p>Henri DEGAINE Gérard JABOUILLE Didier TERNAT</p>
<p>Habitat et logement</p> <p>Jean-Luc LEGER, maire de Saint-Marc-à-Loubaud</p>	<p>Joëlle CHAGOT Henri DEGAINE Gérard JABOUILLE Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>
<p>Economie</p> <p>Jean-Louis DELARBRE, conseiller municipal d'Aubusson</p>	<p>Joëlle CHAGOT Raymonde GAULE Didier TERNAT</p>
<p>Action sociale et enfance</p> <p>Catherine MOULIN, maire de Faux-la-Montagne</p>	<p>Joëlle CHAGOT Claire CHAUVAT Mandy MERCIER</p>
<p>SPANC et AGENDA 21</p> <p>Claude BIALOUX, maire de Sainte-Feyre-la-Montagne</p>	<p>Henri DEGAINE François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p>Culture et tourisme</p> <p>Isabelle GRAND, maire de Gioux</p>	<p>Claire CHAUVAT Caroline CRUICKSHANK Mandy MERCIER</p>
<p>Voirie</p> <p>Jean-François RUINAUD, maire de Néoux</p>	<p>Henri DEGAINE Gérard JABOUILLE François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p>Sports</p> <p>Jean-Marie LE GUIADER, maire de Saint-Amand</p>	<p>Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>
<p>Déchets</p> <p>Philippe COLLIN, conseiller municipal de Felletin</p>	<p>Gérard JABOUILLE François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p>Santé</p> <p>Alex SAINTRAPT, maire de Saint-Sulpice-les-Champs</p>	<p>Joëlle CHAGOT Gérard JABOUILLE Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD
POINTS RECEMMENT TRAITES EN CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Schéma départemental de coopération intercommunale

La loi sur la nouvelle organisation territoriale et ses conséquences relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ainsi que les propositions du Préfet de la Creuse, ont conduit le Président à porter le débat à l'ordre du jour de la réunion du 4 novembre.

Ce débat nourri sera de nature à alimenter les réflexions individuelles et collectives, préparant les délibérations futures des conseils municipaux et les délibérations suivantes.

Structuration de l'organisation touristique locale par le regroupement des offices de tourisme d'Aubusson et de Felletin au sein d'un établissement public industriel et commercial (EPIC)

Depuis janvier 2014, le tourisme est devenu une compétence de la Communauté de Communes. Ce transfert a anticipé les récentes dispositions de la loi NOTRe qui prévoit la reprise obligatoire de la compétence tourisme par les intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de Communes s'est appuyée jusqu'à présent sur les deux offices de tourisme existants sur son territoire pour la mise en œuvre de cette compétence : Felletin et Aubusson. Suite à l'étude menée de 2013 à 2014 et au recrutement en 2015 d'un directeur du tourisme à la Communauté de Communes, il faut mettre en place une organisation touristique locale efficiente, répondant à l'ensemble des besoins en termes d'accueil, de promotion et de développement touristique de la collectivité.

La présentation faite au Conseil Communautaire comprend :

- Un projet d'organigramme de l'EPIC
- Un budget prévisionnel (basé sur les projections du cabinet Espitalié Consultants)
- Un projet « statuts de l'EPIC Office de tourisme ».

La Commission Tourisme réunie le 25 novembre a fait part de ses réflexions. Un débat significatif a divisé l'assemblée sur le nom qui pourrait être attribué à l'EPIC. Le nom provisoirement retenu sera « Office de tourisme de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ».

Institution de la taxe de séjour

La taxe de séjour au réel est due par le touriste qui consomme une nuitée sur le territoire, celle au forfait est due par le logeur, qui la reporte sur ses clients.

Le service Tourisme de la Communauté de Communes préconise la mise en place de la taxe de séjour au réel, plus facilement applicable et plus simple pour les prestataires touristiques.

Hébergements concernés :

La taxe de séjour doit être payée par le touriste qui loge dans l'un des hébergements suivants : hôtel, résidence de tourisme, gîte et chambre d'hôtes, village de vacances, camping et aire naturelle. Elle est due par personne et par nuit. Elle est directement réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à l'EPIC selon des modalités calendaires fixées.

Tarifs proposés :

Les tarifs proposés et retenus tiennent compte des fourchettes légales en vigueur, et des tarifs applicables dans les autres collectivités creusoises.

Mesures d'exonération :

Les personnes exonérées de taxe de séjour sont les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Modalités de collecte :

L'EPIC Office de tourisme organisera la collecte de la taxe de séjour, via un registre mis à disposition pour chaque hébergeur.

Attribution d'un marché pour l'achat de matériel de voirie

Une consultation a été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels pour les besoins du service voirie. Conformément à l'article 10 du code des marchés publics, la consultation était allotie :

Lot n°1 : acquisition d'une chargeuse-pelleteuse

Lot n°2 : acquisition d'un tracteur 140 CV

Lot n°3 : acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse télescopique avec tête lamier 4 scies

Lot n°4 : acquisition d'un tracteur 36 CV avec chargeur

Lot n°5 : acquisition d'un broyeur d'herbe et d'un gyrobroyeur

Lot n°6 : acquisition d'un porte-engin

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2015 et a choisi d'attribuer les lots aux offres les plus intéressantes, pour un total de 238 000 euros.

Projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé : étude de programmation

Les professionnels de santé du bassin d'Aubusson, organisés en association, ont élaboré un projet de santé, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé. Ce projet est validé par les partenaires et pour sa mise en œuvre s'appuiera sur un outil immobilier : une Maison de Santé Pluridisciplinaire. La Communauté de Communes est partenaire de ce projet et elle a la charge de la construction de cette MSP, au cœur d'Aubusson, afin d'accueillir professionnels de santé et acteurs médico-sociaux.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté de Communes étudie deux options :

- La construction d'un bâtiment sur la friche industrielle dite « Sallandrouze » (dont la Communauté de Communes est propriétaire) : coût estimatif selon les comparaisons de projets de MSP similaires : 1 500 à 1 800 € par m².
- La réhabilitation de l'ancien hôpital d'Aubusson, rue Jules Sandeau, actuellement propriété du Conseil Départemental de la Creuse (coût estimatif pour la réhabilitation : 1 200 € par m²). L'inconnue étant les conditions dans lesquelles le Conseil Départemental serait prêt à mettre le bâtiment à disposition.

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1^{er} janvier 2017. Le seuil minimal de chaque intercommunalité est fixé à 15 000 habitants, avec des adaptations pour les zones peu denses, les zones de montagne, les établissements publics de coopération intercommunale récemment fusionnés et les zones insulaires.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a invité l'assemblée à se prononcer sur le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet. Après échanges et vote, le résultat est : 23 votes pour, 23 votes contre et 2 abstentions. Une motion proposant d'adresser à Monsieur le Préfet de la Creuse une variante est adoptée à la majorité. Elle vise à proposer que les communes du sud et de l'est de la Creuse rejoignent les communes de l'actuelle communauté de Communes Creuse Grand Sud, en maintenant en particulier l'intégrité départementale. Cette motion ne tient pas compte des positions déjà prises par les communes potentiellement concernées et qui ne sont pas favorables à un tel schéma.

LA MEDIATHEQUE

La médiathèque Creuse Grand Sud ouvre ses portes gratuitement à tous les habitants de la communauté de communes sur deux sites : l'un à Felletin et l'autre à Aubusson.

Site de FELLETIN (Place Courtaud, 23500 Felletin, 05.55.66.55.22)

<http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/>



Plus de 23 000 documents, des livres bien sûr, mais aussi des revues, des CD, des DVD vous sont proposés en libre accès.

La médiathèque, c'est aussi un accès à Internet, la possibilité d'écouter de la musique et de visionner des films sur demande, des ateliers informatiques, des animations régulières (les expositions, le « sac à histoires » chaque mois pour les enfants dès 4 ans) et d'autres plus ponctuelles (spectacles, lectures musicales, rencontres, projections), des accueils de groupes (scolaires mais pas seulement). Toutes les animations sont gratuites, y compris les ateliers informatiques pour tous les habitants de la Communauté de Communes.

Seules les personnes extérieures devront s'acquitter d'une participation.

Horaires

Jour	Aubusson		Felletin	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	fermé		fermé	
Mardi	accueil des groupes	14h-18h30	accueil des groupes	14h-18h30
Mercredi	10h-12h	14h-18h30	10h-12h	14h-18h30
Jedi	Accueil des scolaires		Accueil des scolaires*	
Vendredi	10h-12h	14h-18h30	9h-12h30	14h-18h30
Samedi	10h-12h	14h-17h	10h-12h	14h-17h

* Ouvert de 14h à 18h30 en Juillet et Août.

Le catalogue en ligne : <http://felletin.c3rb.org/>

Les nouvelles de la médiathèque : <http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/gazette/>

Les ateliers informatiques : <http://creuse-grand-sud.fr/ateliers-informatique/>

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

La nouvelle piscine intercommunale a ouvert ses portes au mois de novembre. Ce tout nouvel équipement, conçu par les architectes Brochet-Lajus-Pueyo et Patrice Trapon, comporte plusieurs espaces nouveaux offrant une pluralité d'activités aux usagers :

- Un bassin de natation 25 x 15 m avec 6 couloirs. Il est dédié à l'apprentissage de la natation et donne la priorité à la pratique sportive. De nouvelles disciplines pourront être accueillies comme la natation synchronisée.
- Une zone ludique avec :
 - Un bassin d'initiation de 180 m² plus particulièrement dédié aux jeunes enfants et aux activités comme l'aquagym. En dehors des séances scolaires, avec son couloir de nage à contre-courant, il sera le bassin de détente de l'équipement.
 - Un toboggan pour le plaisir des enfants (et des plus grands).
 - Une pataugeoire de 30 m² pour la familiarisation des très jeunes enfants avec le milieu aquatique.
- Un espace bien-être constitué d'un hammam, d'un sauna et d'un spa.

Activités :

Aquagym, aquajogging, aquabike, aquaphobie, bébés nageurs, balnéothérapie.

HORAIRES D'OUVERTURE

BAIGNADE

PÉRIODE SCOLAIRE

- Mardi : 12h - 13h30* / 17h - 20h
- Mercredi : 15h - 20h**
- Jeudi : 12h - 13h30
- Vendredi : 17h - 20h
- Samedi : 15h - 18h
- Dimanche : 9h30 - 12h30

*partie ludique fermée au public

**fermeture du petit bassin à 19h

PETITES VACANCES

- Mardi et Jeudi :
12h - 13h30 / 15h - 20h
- Mercredi et Vendredi : 15h - 20h
- Samedi : 15h - 18h
- Dimanche : 9h30 - 12h30

«BALNÉO»

PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 16h à 20h*
- Mardi : 17h à 20h
- Mercredi : 15h à 20h
- Jeudi : 17h à 20h*
- Vendredi : 17h à 20h
- Samedi : 15h à 18h
- Dimanche : 9h30 à 12h30

*sur réservation

PETITES VACANCES

- Du Mardi au Vendredi : 15h à 20h
- Samedi : 15h à 18h
- Dimanche : 9h30 à 12h30



ACTIVITÉS

Le trimestre, 40 € pour les habitants de la ComCom (50 € pour les extérieurs).

AQUAGYM, dynamisme et tonicité

- Lundi : 17h, 18h et 19h
- Mardi : 12h30
- Jeudi : 16h
- Vendredi : 16h

AQUAJOGGING, aquagym en apesantur

- Lundi : 18h et 19h
- Jeudi : 18h
- Vendredi : 12h30

AQUABIKE, les bienfaits du vélo dans l'eau

- Mardi : 20h
- Jeudi : 17h, 18h, 19h et 20h

AQUAPHOBIE, vaincre sa peur de l'eau

- Lundi : 16h

La séance, 7 € pour les habitants de la ComCom (8,50 € pour les extérieurs).

BB NAGEURS, découvrir le monde aquatique

(1 enf. + 2 parents)

- Samedi : 10h à 12h

Le trimestre, 80 € pour les habitants de la ComCom (100 € pour les extérieurs).

LEÇONS (12 leçons de 30 min)

- Nous consulter

BALNÉO



TARIFS

Entrée simple

	Tarif ComCom	Tarif Hors ComCom
Bébé < 3 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant 3 > 17 ans	2,20€	2,65€
Adulte 18 > +	3,70€	4,50€
10 entrées «Enfant»	19,80€	23,75€
10 entrées «Adulte»	33,30€	40,00€

Balnéo

	Tarif ComCom	Tarif Hors ComCom
Spa, Hammam, Sauna (1 heure)	6,00€	7,00€
Spa, Hammam, Sauna + Piscine (Horaires public)	5,70€	6,85€
Pass Balnéo (location 1 h sur réservation)	40,00€	48,00€



LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

La collecte des sacs jaunes a commencé en juin 2015. C'est un camion à double benne qui collecte en même temps les ordures ménagères et les sacs jaunes.

Tous les habitants sont invités à retirer les sacs jaunes en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Pour l'instant, on trouve des conteneurs à couvercle jaune dans la plupart des villages.

Le camion-poubelles passe **tous les quinze jours, le mercredi des semaines paires, pendant toute l'année**, sauf aux mois de **juillet** et d'**août**, où il passe **toutes les semaines**. Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs dans les conteneurs disposés dans tous les villages.

LE POINT PROPRE DE LA COMMUNE

Au lieu-dit « la Baraque », en bas de la route de La Combe, se trouve le point propre de la commune, qui permet de déposer divers déchets tout en les triant afin qu'ils soient recyclés.

Là, se trouvent des conteneurs traditionnels ainsi que des colonnes à ouverture de différentes couleurs destinées à recevoir différents déchets (verre, carton). De plus, un conteneur à vêtements a été ajouté en 2015 ainsi que plusieurs conteneurs à couvercles jaunes. **Les déchets (poubelles traditionnelles et sacs jaunes) doivent impérativement être déposés en sacs et non en vrac.**

Il est de la responsabilité de tous que ce point-propre soit utilisé correctement et ne devienne pas le point de dépôt de toutes sortes d'objets qui relèvent de la déchèterie.





Je dépose dans le sac jaune ...



Briques alimentaires



Bouteilles plastiques transparentes



Bidons opaques



Aérosols vides et bidons



Cubiteiners



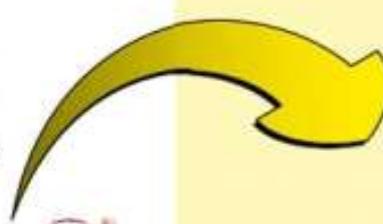
Boîtes



Journaux, prospectus, magazines, cartonnettes



Barquettes alu



Attention !

Je ne dois pas déposer dans le sac ou le bac jaune, mais avec les ordures ménagères :



Petits emballages en plastique ou en polystyrène



Films et sacs plastiques



Guide pratique des déchets

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Un habitant de la Communauté de communes Creuse Grand Sud a produit en moyenne 514 kg de déchets en 2011 soit plus d'un kilo par jour !

Réduire, réemployer, recycler, trier ...

Ce guide donne des conseils sur quoi faire de vos différents déchets et donne des pistes concrètes d'actions pour diminuer les quantités de déchets que nous produisons.



Tri des déchets ménagers : le recyclage

Ordures ménagères,
sacs et pots en plastique
couches, verre cassé ...



Journaux,
magazines,
prospectus



Bouteilles et flacons en
plastique, cartons,
boîtes métalliques, briques



Bouteilles en verre
Pots en verre
Bocaux en verre



En cas de doute, raportez-vous à la RÉGLETTE MÉMOTRI.
Si le doute persista, préférez la poubelle noire.

Les métaux, le verre, le papier-carton se recyclent quasiment indéfiniment.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

L'association Court-circuit, missionnée par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, effectue le ramassage des encombrants (voir le calendrier des collectes pour l'année en cours).

Si vous souhaitez profiter du ramassage sur votre commune, merci de vous inscrire auprès de la mairie (seuls les foyers inscrits seront collectés).

Les objets à collecter seront à déposer devant votre domicile, dans la limite de 3m³ par foyer.

Pour la commune de CROZE, le ramassage des encombrants aura lieu le lundi 12 septembre 2016.



les objets encombrants : machines à laver, réfrigérateurs, cuisinières, meubles, matelas, canapés, vélos, sanitaires, appareils de chauffage, fenêtres, téléviseurs...



les petits appareils électriques : radios, jouets à pile, mixeurs, ...



les objets divers : vaisselle, livres, bibelots, outils, ordinateurs, petit électroménager, ...



les matières premières: petites ferrailles, bois...



les déchets ménagers spéciaux (toxiques): huile de vidange (en bidon de de 5 L maximum), batteries, vieilles peintures, solvants, produits phytosanitaires, bidons souillés...

La collecte sera respectueuse des objets en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.

Attention! La collecte s'effectue à la main et au diable.

- Les plus petits objets doivent être conditionnés par famille (cf. liste ci-dessus) dans des sacs poubelle ou des cartons et les déchets ménagers spéciaux (ou toxiques) doivent être conditionnés dans des contenants fermés hermétiquement.
- Les cartons doivent être aplatis.



Court-Circuit

Ressourcerie à Felletin



UNE SOLUTION DE PROXIMITE POUR LE TRI DES DECHETS



Plusieurs fois dans l'année,
la déchèterie de la Communauté
de Communes s'installera sur
l'esplanade de la gare de CROZE.



MOVING' TRI®
PATENDEE



En complément de la déchèterie du Thym, située à Moutier-Rozeille, à laquelle les habitants de la commune peuvent désormais accéder gratuitement, au titre de leur appartenance à la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

**La déchèterie mobile,
qui pousse
près de chez vous !**

Si le riverain ne vient pas à la
déchèterie, c'est la déchèterie qui
viendra à lui.

MOVING' TRI

pourra recevoir :

- les encombrants (meubles, matelas, électro-ménager, etc.)
- la ferraille, le plastique
- les déchets verts
- les matériaux recyclables (emballages, bois, carton, etc.)

MOVING'TRI®

PATENTED



L'installation :

MOVING'TRI se compose d'une remorque transportant 5 bennes de 6 M³.

Un camion à ampli roll équipé d'une benne de 30 M³ et d'une grue tracte la MOVING'TRI et procède à son installation sur un emplacement prévu (400 M² minimum) .

Grâce à sa télécommande, le gardien déplie les rampes et les béquilles.

Les utilisateurs à bord de leur véhicule (moins de 3, 5 T) peuvent alors emprunter la rampe d'accès, stopper sur la plate-forme et trier leurs déchets.

En fin de journée, les bennes seront vidées dans une déchèterie fixe.

L'utilisation

MOVING'TRI est l'installation parfaite de collecte de déchets.

Cette déchèterie mobile répond aux besoins des collectivités locales. Sa mise en place est rapide et simple (environ 30 mn). Elle offre des avantages économiques et environnementaux immédiats.

MOVING'TRI se déplace pour la plus grande satisfaction des utilisateurs. L'environnement devient l'un des thèmes phares du XXI ème siècle. Le nombre de déchets à trier est en constante augmentation. Chaque commune se trouve face au même dilemme : où construire la déchèterie ?

La majorité des utilisateurs sont conscients de l'utilité du tri sélectif, néanmoins, ils auront une certaine réticence à se déplacer au-delà de cinq kilomètres ou 10 mn de trajet.



Si le riverain ne vient pas
à la déchèterie, c'est la
déchèterie qui viendra à lui.



42720 La Bénisson-Dieu Tél : 04. 77. 66.66.66 Fax : 04.77. 66. 66. 67

sepra@wanadoo.fr

<http://www.decheterie.com>

<http://www.retricycle.fr>

VOIRIE ET ENTRETIEN DES ROUTES

La commune de CROZE compte environ 19 kilomètres de routes.

Pour certaines routes de la commune, la compétence voirie est passée à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, ce qui va constituer un important avantage financier. Le Conseil Communautaire a retenu les portions de routes dont il va s'occuper.

Un peu plus de 12 kilomètres de route seulement restent à la charge entière de la commune.

TABLEAU DES PORTIONS DE ROUTES DESORMAIS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ROUTES COMMUNALES	DESIGNATION	DISTANCE
VC1 (Eglise-cimetière)	De la RD 982 à la RD 35 (par le Bourg)	700 mètres
VC 2 (La Villeraud)	De la RD 982 (au Maslaurent) jusqu'à la limite de la commune de Saint-Quentin-la-Chabanne	1200 mètres
VC 6 (Le Cousseix)	De la RD 982 (La Grattade) jusqu'à la limite de la commune de Clairavaux	3000 mètres
VC 7 et VC 105 (Soupin-Bunleix)	De la RD 35 (par Soupin, le Pêcher, Bunleix) jusqu'à la RD 982	1200 mètres
VC 101 et VC 102 bis (Bunleix à VC 6)	De la RD 982 (carrefour par village de Bunleix) jusqu'à la VC 6 du Cousseix	600 mètres
TOTAL		6700 mètres

En 2016, la Communauté de communes va refaire toute la route du Cousseix.

En 2015, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a également réalisé pour la commune de **Croze** :

- La réparation et la sécurisation du puits du gîte des Grands Bois,
- L'empierrement du chemin qui monte au gîte,
- La pose de rails pour l'écoulement des eaux,
- L'empierrement de l'emplacement des conteneurs du village de la Villeraud.

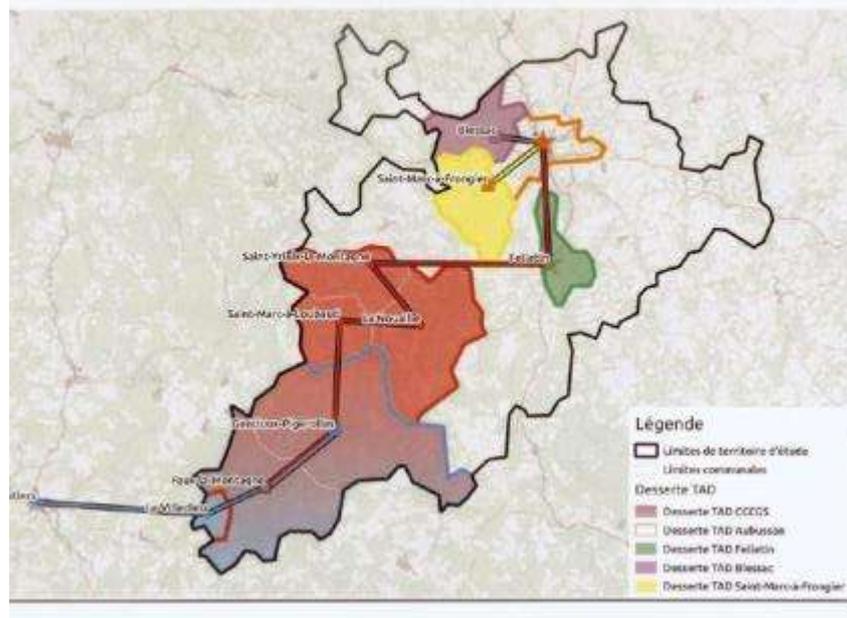


Le Conseil Communautaire réfléchit à un service de transport à la demande sur son territoire, en complément des transports publics réguliers.

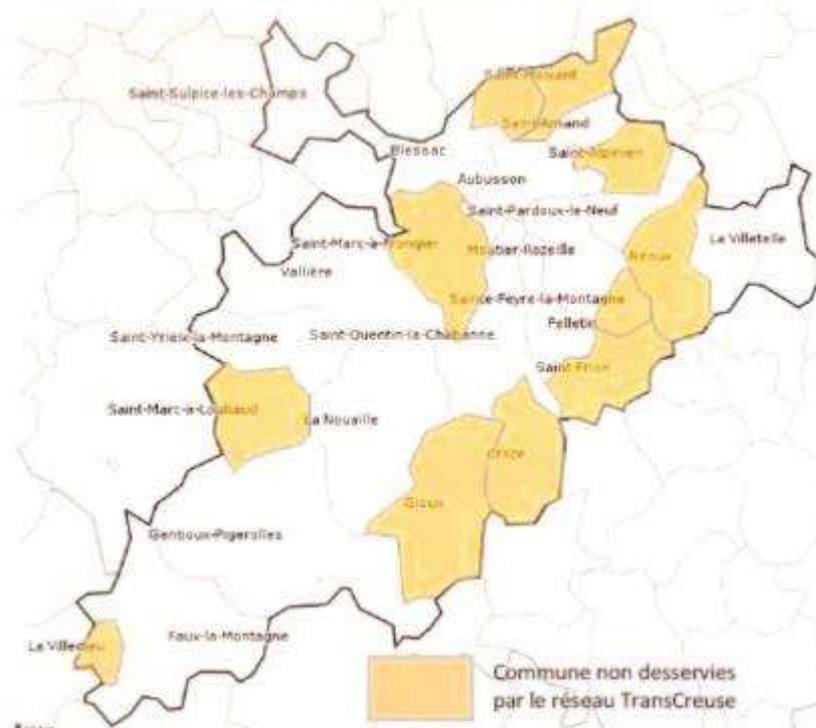
Dans sa conception, le Transport à la demande est :

- Adapté à la demande des usagers (horaires et jours de fonctionnement prédéfinis ou non),
- Flexible : une ligne ou une zone de desserte,
- Optimal : déclenchement du service uniquement si une personne le demande.

LES TAD ACTUELS



Les communes non desservies par le réseau interurbain :



Le scénario choisi par le comité de pilotage prévoit :

- 3 lignes urbaines (2 à Aubusson, 1 à Felletin).
- 7 lignes interurbaines (toutes les communes de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud vers Aubusson et Felletin).
- Plusieurs services hebdomadaires, tenant compte des marchés, foires, cinéma, Scène Nationale d'Aubusson, restos du cœur, piscine, médiathèque.

Les lignes urbaines :

- **Ligne A** : Aubusson (Pont-Neuf, place de la Libération, place d'Espagne, Champ de Foire, Hôpital du Mont, ZI du Mont).
- **Ligne B** : Aubusson (Clinique de la Croix Blanche, ZA la Rebeyrette/Carrefour, Gare routière, Pont-Neuf, place d'Espagne, place de la Libération, gare SNCF).
- **Ligne C** : Felletin (Centre-ville, gare SNCF, Supermarché, LMB, Centre-ville).

Les lignes interurbaines :

- **Ligne 1** : La Villedieu, Faux la montagne, Gentioux-Pigerolles, Saint-Marc-à-Loubaud, la Nouaille, Felletin, Moutier-Rozeille, Aubusson.
- **Ligne 2** : Saint-Yrieix-la-Montagne, Vallière, Saint-Marc-à-Frongier, Aubusson, Moutier-Rozeille, Felletin.
- **Ligne 3** : Saint-Sulpice-les-Champs, Blessac, Aubusson, Moutier-Rozeille, Felletin.
- **Ligne 4** : Alleyrat, Saint-Maixant, Saint-Amand, Saint-Alpinien, Aubusson, Moutier-Rozeille, Felletin.
- **Ligne 5** : la Villetelle, Néoux, Sainte-Feyre-la-Montagne, Felletin, Moutier-Rozeille, Aubusson.
- **Ligne 6** : Gioux, **Croze**, Saint-Frion, Felletin, Moutier-Rozeille, Aubusson.
- **Ligne 7** : Gentioux/Pigerolles, Faux-la-Montagne, la Villedieu, Eymoutiers.

Ces projets seront mis en place certains jours et à certaines heures et naturellement avec les allers et les retours.

Les communes ont été destinataires du projet et ont fait part au comité de pilotage du projet de la Communauté de Communes, de leurs idées et besoins.

Projet à suivre...



Le Parc Naturel Régional Millevalches en Limousin

Présentation du parc

Vers une nouvelle charte 2016

Projet « Isole-toit mais pas tout seul »

LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un parc naturel régional français créé en 2004, situé à cheval sur les trois départements de la région Limousin : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

La commune de CROZE est située sur le territoire de ce Parc Naturel Régional.

S'étendant sur 3 143 km², ce qui en fait le sixième PNR de France par la superficie, le parc s'organise autour du plateau de Millevaches, vaste ensemble hercynien de nature granitique de la périphérie occidentale du Massif Central, qui s'étage entre 400 et 1000 mètres d'altitude et plusieurs plateaux et petits massifs périphériques. Le plateau est représentatif d'une diversité de paysages humides de façade océanique (landes, tourbières, espaces boisés et prairies agricoles).

Le parc est peuplé de près de 40 000 habitants répartis sur 113 communes.



Ce territoire s'organise autour d'un projet concerté de développement durable.

Ses missions sont : la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information, l'expérimentation.

Son savoir-faire réside dans des actions de protection de ses richesses naturelles et de ses paysages, des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel, des actions de soutien et de valorisation des activités économiques, des actions d'accueil, de sensibilisation au patrimoine.

Ses autres champs de compétences touchent les espaces naturels et la biodiversité, les eaux et les milieux aquatiques, l'énergie climat et habitat, le tourisme, l'économie durable et l'agriculture, le patrimoine bâti, la culture et l'éducation, l'éducation au territoire.

les dernières nouvelles du PNR :

- **Charte forestière de territoire 2015/2020 :** issue d'un processus de concertation élargie, elle fait l'objet de l'adhésion des différents partenaires. Elle est validée par le bureau et va faire l'objet d'un dispositif de déploiement :
 - Objectif 1 : vers une forêt de production multifonctionnelle,
 - Objectif 2 : pour une valorisation et une plus-value économique locales de la ressource,
 - Objectif 3 : appréhender cette forêt dynamique en évolution.

L'enjeu identifié est de réconcilier les acteurs et usagers de la forêt autour d'une forêt source de richesses locales : économique (créatrice d'emplois, plus de valeur ajoutée pour le territoire), sociale (liens humains, activités récréatives), patrimoniale (biodiversité forestière) et paysagère.

- **Bilan intermédiaire du dispositif OPAFE** (Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale). L'OPAFE est l'outil du parc œuvrant pour la gestion durable des forêts et le maintien d'un équilibre entre l'agriculture et la forêt. Liée à la charte du Parc et à la charte forestière de territoire (CFT), l'OPAFE concerne :
 - Le développement d'une sylviculture adaptée aux caractéristiques paysagères et écologiques du territoire,
 - L'amélioration paysagère et la préservation des milieux remarquables.
- **Convention entre le PNR et le CRPF** (Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin). Ce partenariat est mis en place dans le respect des missions et compétences de chacun en recherchant la complémentarité optimale, notamment dans les domaines suivants :
 - Développement économique de la filière bois et gestion durable du patrimoine forestier,
 - Connaissance écologique, valorisation du patrimoine naturel et des services rendus par la forêt,
 - Sensibilisation et information.
- **Mise en place d'actions de sensibilisation auprès du grand public.**
- **Poursuite de l'animation Energie (PCET 2016/2017)** : le PNR bénéficie du partenariat ADEME-Région pour mener une animation énergie/climat sur le territoire depuis 2004. Pour poursuivre cette action globale d'assistance et de conseils auprès des collectivités, associations locales et particuliers, le PNR s'est lancé en 2012, dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial.
- **Gestion de la période de transition** liée aux conséquences des élections régionales et à la fin de mandats pour des membres du bureau (Président et deux Vice-présidents).
- **Mise en place du Conseil Scientifique** : la création du Conseil Scientifique a fait l'objet de deux délibérations de bureau, dont l'une ciblait les compétences recherchées pour composer une équipe d'experts pluridisciplinaires, équilibrée entre sciences de la nature et sciences humaines. Les membres ont élu leur président, Monsieur Gérard MONEDIAIRE, le 9 novembre 2015.
- **Charte des paysages et validation des orientations** : préserver et valoriser la qualité des paysages, accompagner la mutation du paysage, bâtir et partager une culture commune du paysage. Le groupe Paysage, sous la responsabilité de la Vice-présidente (Catherine MOULIN, maire de Faux la Montagne) sera mobilisé pour compléter la liste des actions, les détailler et proposer un dimensionnement et une priorisation nécessaire à la finalisation du plan d'action.

Informations pratiques :

Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
 7, route d'Aubusson
 19290 MILLEVACHES
 05.55.96.97.00

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Sites :

<http://www.pnr-millevaches.fr/>
<https://www.facebook.com/pnr.millevaches>



LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

VERS UNE NOUVELLE CHARTE 2016

Né il y a onze ans, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est depuis plusieurs mois **en phase de révision de sa charte**.

Les réunions publiques organisées en 2013 et 2014 ont permis un travail riche en échanges et en propositions. Acteurs et habitants y ont grandement participé.

Un rapport intermédiaire a été soumis en mars 2015. L'avis rendu par l'état a précisé un certain nombre de remarques qui ont été prises en compte lors d'une restructuration durant l'été 2015. Ceci a permis d'aboutir à une nouvelle version présentée l'automne dernier aux élus du comité syndical du Parc.

Même si l'écriture des mesures a dû être reprise, le contenu de la charte et les engagements du PNR restent identiques aux écritures issues des travaux collectifs partagés.

Alors que le calendrier de la révision conduisait à l'enquête publique, le Ministère de l'Ecologie a demandé que suite à une évolution juridique récente, soit fournie une étude « d'évaluation environnementale ». Celle-ci devient une pièce annexe obligatoire de la charte. La Région la réalise donc, avec l'aide technique des services du Parc. Cette nouvelle contrainte décale la mise à l'enquête publique de la charte au début du printemps 2016.

Le document quasi finalisé est à votre disposition sur le blog :

<https://chartepnrmillevaches.wordpress.com>

Qu'est ce qu'une charte ?

La charte d'un Parc naturel régional est le projet de développement durable d'un territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire, les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, les Départements, la Région, et est approuvée par l'Etat.

Tous s'engagent pour 12 ans sur ce projet.

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

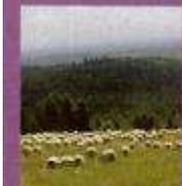
C'est une procédure codifiée, qui vise à informer le public, recueillir les avis argumentés, les éventuelles contre-propositions. Elle est menée par un commissaire enquêteur qui, à l'issue, formule un avis et des remarques.

C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle vous (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) êtes invités à donner votre avis.

Que contient cette charte ?

Elle s'articule autour de huit grandes orientations :

1. Préserver un haut niveau de richesse des **milieux et espèces**
2. Accompagner la mutation des **paysages**
3. Améliorer la gestion partagée de **l'eau**
4. Connaître, sauvegarder et valoriser le **patrimoine culturel**
5. Stimuler la production et la valorisation des **ressources locales (agriculture, forêts, tourisme, économie sociale et solidaire)**
6. Devenir un territoire à **énergie positive**
7. Transmettre les **savoirs** du territoire (éducation, formation, transmission)
8. Assurer la cohésion des **habitants** et des **acteurs** du territoire (lien social et culture, communication, coopérations)



PROJET « ISOLE TOIT, MAIS PAS TOUT SEUL »

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, en partenariat avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud relance le projet « **ISOLE TOIT, mais pas tout seul !** » pour accompagner les travaux d'isolation de toiture sur le territoire: analyse technique et financière des projets, commande groupée d'isolant et possibilité d'auto-réhabilitation accompagnée.

Une première réunion publique s'est tenue le 9 décembre à FELLETIN.



Parc de Millevaches en Limousin

ISOLE TOIT, mais pas tout seul

Résumé de l'action :

Le dispositif « ISOLE-TOIT, mais pas tout seul », se concentre sur **l'isolation des toitures** en offrant un accompagnement tout au long du processus, du premier contact à la signature du devis. L'expérimentation du dispositif effectuée en 2014 a permis de valider les différentes étapes.

Le dispositif a été reconduit pour trois ans (2015/2018) sur un territoire élargi avec l'objectif de réaliser 30 chantiers la première année, 50 la deuxième et 80 la troisième. **Un accompagnement spécifique est mis en place pour les chantiers en auto-réhabilitation accompagnée (ARA)** par un professionnel et **financé par le Parc**. L'enjeu de l'ARA est alors de permettre de faire une rénovation énergétique de qualité professionnelle à un coût acceptable pour le particulier. Loin de retirer des marchés aux artisans, l'ARA permet au contraire de créer des marchés en rendant les particuliers plus solvables. Par la mise en œuvre d'un groupement de commandes sur les matériaux et par l'adhésion des artisans à une charte « ISOLE-TOIT », le dispositif garantit **une isolation performante des toitures à l'aide de matériaux bio-sourcés**.

Contribution climat :

- Economie d'énergie réalisée : 3 075 €/an
- Utilisation uniquement de matériaux bio-sourcés (ouate de cellulose et laine de bois)

CONTACT :

Violette JANET-WIOLLAND et Clémentine VACHON

05.55.96.97.00

<http://www.pnr-millevaches.fr/>



Le département

Les élections départementales, les nouveaux élus, le nouveau conseil départemental

La Creuse au Sénat

L'évolution de la population de la Creuse

Valorisation du cadre de vie, Croze village étoilé

Palmarès de l'écologie 2015, qualité de l'air

Association des Maires

Projet Schéma départemental de Coopération Intercommunale

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES, LES NOUVEAUX ELUS

Les élections départementales ont eu lieu les 22 et 29 mars 2015. La commune de Croze fait partie du canton n° 9, le canton de Felletin.

A la suite du redécoupage de 2014, il n'y a plus que 15 cantons au lieu de 27. Le Conseil Général s'appelle à présent Conseil Départemental et les Conseillers Généraux sont devenus Conseillers Départementaux.

Chaque canton est représenté par un binôme de candidats (une femme, un homme) à qui est associé un second binôme de remplaçants.



Le canton de FELLETIN

Les élus (Union de la gauche) pour le canton de Felletin sont :

- Agnès GUILLEMOT, principale de collège, ancienne conseillère municipale de Saint-Frion.
- Jean-Luc LEGER, professeur, ancien conseiller général de Gentioux-Pigerolles, maire de Saint-Marc à Loubaud.
- Le binôme de remplaçants se compose de Mandy MERCIER, conseillère municipale de Croze et Raymond RABETEAU, maire de Royère de Vassivière.



Agnès GUILLEMOT
Conseillère
départementale
de Felletin



Jean-Luc LEGER
Conseiller
départemental
de Felletin

Les élus se déplacent régulièrement dans les communes afin de venir à la rencontre des habitants. Ils sont venus en mairie de CROZE le 30 septembre 2015. Vous serez informés de leur prochaine visite.

Sur les quinze cantons du département de la Creuse, huit ont été acquis par des candidats présentés par la droite et sept par des candidats présentés par la gauche.

La nouvelle présidente du Conseil Départemental est Valérie SIMONET, Conseillère Départementale du canton d'Auzances.

La commission permanente est constituée de la Présidente, des huit vice-président(e)s et de onze membres. La majorité et l'opposition départementale y sont représentées proportionnellement à leur nombre dans l'assemblée. La commission permanente se réunit une fois par mois. Elle assure la continuité de l'action départementale entre deux séances plénières du Conseil Départemental. Elle met en œuvre les décisions de l'assemblée qui lui délègue le pouvoir d'instruire et de gérer les dossiers nécessitant des décisions rapides. Elle est schématiquement le « gouvernement » du Conseil Départemental.

Le Conseil départemental de la Creuse est composé de trente conseiller(ère)s départementaux élus pour six ans dans les quinze cantons du Département. Le Conseil départemental se réunit en assemblée plénière, ouvertes au public, plusieurs fois par an, pour décider de ses actions et de l'utilisation des finances départementales. Des commissions thématiques, dans lesquelles siègent les conseiller(ère)s départementaux, permettent de préparer les débats des séances plénières. Les Vice-présidents du Conseil départemental sont membres des commissions correspondant à leur champ de compétence. Les groupes politiques sont représentés dans ces commissions proportionnellement à leur importance.

- 1 / Canton d'AHUM
- 2 / Canton d'AUERSSON
- 3 / Canton d'AUZANCES
- 4 / Canton de BONNAT
- 5 / Canton de BOURGANEUF
- 6 / Canton de BOUSSAC
- 7 / Canton de DUM-LE-PALESTEL
- 8 / Canton d'ENVAUX-LES-BAINS
- 9 / Canton de FELLETIN
- 10 / Canton de GAZON
- 11 / Canton de LE GRAND-BOURO
- 12 / Canton de QUÉRET 1
- 13 / Canton de QUÉRET 2
- 14 / Canton de SAINT-VAURY
- 15 / Canton de LA SOUTERRAINE

Composition du nouveau conseil départemental :

- Présidente : Valérie SIMONET
- 1^{er} Vice-président : Gérard GAUDIN
- 2^{ème} Vice-présidente : Catherine DEFEMME
- 3^{ème} Vice-président : Patrice MORANÇAIS
- 4^{ème} Vice-présidente : Marie-Christine BUNLON
- 5^{ème} Vice-président : Laurent DAULNY
- 6^{ème} Vice-président : Nicolas SIMONNET
- 7^{ème} Vice-présidente : Hélène FAIVRE
- 8^{ème} Vice-président : Thierry GAILLARD

Membres :

- Philippe BAYOL
- Pauline CAZIER
- Marie-France GALBRUN
- Catherine GRAVERON
- Éric JEANSANNETAS
- Bertrand LABAR
- Jean-Luc LEGER
- Jean-Jacques LOZACH
- Armelle MARTIN
- Nicole PALLIER
- Isabelle PENICAUD

Les commissions

1^{ÈRE} COMMISSION

Administration Générale
Personnel - Finances

Président : Jérémie SAUTY

Membres : Gérard GAUDIN,
Catherine DEFEMME,
Catherine GRAVERON,
Jean-Jacques LOZACH,
Jean-Luc LÉGER, Etienne LEJEUNE

2^{ÈME} COMMISSION

Solidarités

Présidente : Marie-Thérèse VIALLE

Membres : Patrice MORANÇAIS,
Marie-Christine BUNLON,
Hélène PILAT, Catherine DEFEMME,
Jean-Baptiste DUMONTANT,
Marie-France GALBRUN,
Marinette JOUANNETAUD

3^{ÈME} COMMISSION

Education - Culture

Président : Thierry GAILLARD

Membres : Laurent DAULNY,
Annie CHAMBERAUD, Hélène FAIVRE,
Nicole PALLIER, Isabelle PÉNICAUD,
Guy AVIZOU

4^{ÈME} COMMISSION

Infrastructures - Transports

Président : Franck FOULON

Membres : Hélène FAIVRE,
Bertrand LABAR, Thierry GAILLARD,
Philippe BAYOL, Agnès GUILLEMOT

5^{ÈME} COMMISSION

Développement Durable des Territoires

Présidente : Catherine GRAVERON

Membres : Nicolas SIMONNET,
Thierry GAILLARD,
Catherine DEFEMME, Franck FOULON,
Eric JEANSANNETAS, Pauline CAZIER,
Armelle MARTIN

Adresses utiles

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Hôtel du Département
BP 250
23011 GUÉRET Cedex
Tél. 05 44 30 23 23
contacts@creuse.fr
www.creuse.fr

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS

14, avenue Pierre Leroux - BP 17
23001 GUÉRET Cedex
Tél. 05 44 30 27 01
Fax 05 44 30 27 41
dat-direction@creuse.fr

PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITÉS

13, rue Joseph Ducouret
BP 59
23011 GUÉRET Cedex
Tél. 05 44 30 25 10
Fax 05 44 30 25 26
ds-direction@creuse.fr

• Direction de la Famille
et de la Jeunesse

Tél. 05 44 30 24 89

• Direction des Personnes
en Perte d'Autonomie

Tél. 05 44 30 24 92

• Direction de l'Insertion
et du Logement

Tél. 05 44 30 24 97

• Direction des Actions
Sociales de Proximité

Tél. 05 44 30 25 02

• Protection Maternelle
et Infantile

Tél. 05 44 30 26 30
pmi@creuse.fr

• Maison départementale
des Personnes Handicapées

Tél. 05 44 30 28 28

PÔLE DÉVELOPPEMENT

14, avenue Pierre Leroux - BP 17
23001 GUÉRET Cedex
Tél. 05 44 30 27 58
Fax 05 44 30 25 71
pole-developpement@creuse.fr

• Direction de l'Éducation

Tél. 05 44 30 24 17

• Archives départementales
de la Creuse

30, rue Franklin Roosevelt
BP 164
23004 GUÉRET Cedex
Tél. 05 44 30 26 50
archives@creuse.fr
<http://archives.creuse.fr>

• Bibliothèque départementale
de la Creuse

Rue des Lilas - BP 286
23006 GUÉRET Cedex
Tél. 05 44 30 26 26
www.biblio.creuse.com

• Maison départementale
des Patrimoines

11, rue Victor Hugo - BP 250
23000 GUÉRET
Tél. 05 44 30 27 33
Fax 05 44 30 27 90

• Réserve Naturelle Nationale

Étang des Landes
23170 LUSSAT
Tél. 05 55 82 84 55
rn-etang-landes@creuse.fr
www.etang-des-landes.creuse.fr

Les deux Sénateurs de la Creuse sont :



Permanence parlementaire :

Jean-Jacques LOZACH

2, rue Zizim

23400 BOURGANEUF

05.55.64.14.19

JJ.lozac@senat.fr

Permanence parlementaire :

Éric JEANSANNETAS

64, avenue Louis Laroche

23000 GUERET

05.55.51.00.00

e.jeansannetas@senat.fr

Des actions concrètes pour la ruralité : (certaines mesures sont déjà engagées, d'autres prendront effet en 2016) :

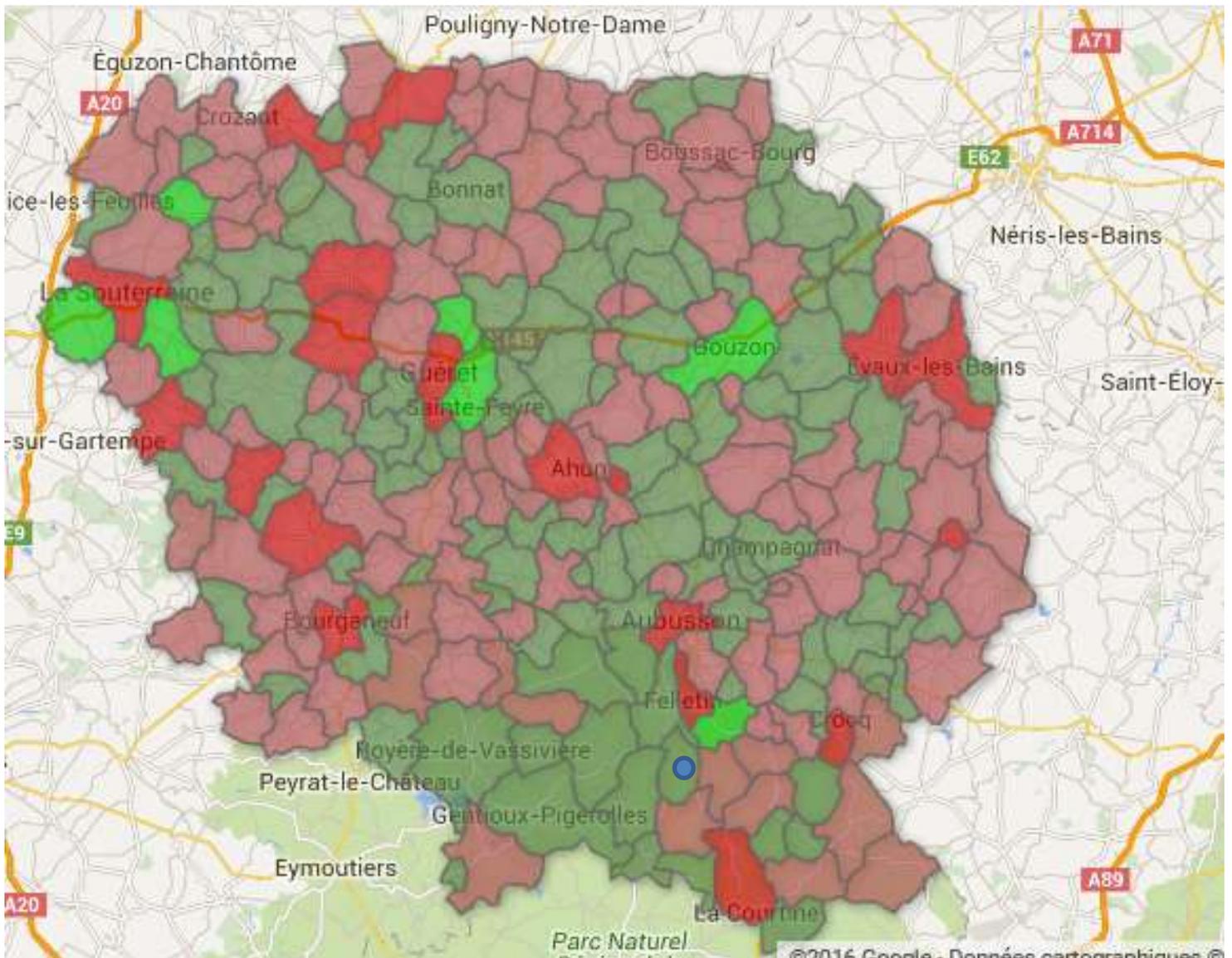
- 1000 maisons ou pôles santé et 1700 contrats avec des étudiants en médecine d'ici fin 2017,
- 1000 maisons de service au public (MSAP) ouvertes dès la fin 2016 avec le doublement du financement national par la création d'un fonds entre 9 opérateurs de service,
- Assurer les conditions de maintien des petites stations-service indépendantes via le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC),
- Elaborer un plan national du déploiement de télétravail, avec les associations d'élus et les partenaires sociaux,
- Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier,
- Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités, tout comme dans les écoles. Une couverture de tous les centres-bourgs par la téléphonie mobile garantie avant fin 2016,
- Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics pour atteindre 40% de produits locaux dans la restauration collective d'ici à 2017,
- Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestier,
- Renforcer les « pôles d'excellence touristique »,
- Engager la réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale,
- Améliorer la performance énergétique de plus de 50 000 logements par le programme « habiter mieux » de l'agence nationale de l'habitat,
- Favoriser l'accès social à la propriété dans 6 000 communes rurales (extension du prêt à taux zéro dès le 1^{er} janvier 2016),
- Soutenir les territoires à énergie positive pour une croissance verte et développer la méthanisation,
- Aider (appui ministériel au développement et à l'expertise en espace rural) : un dispositif d'appui pour les projets des élus,
- Création d'un fonds d'un milliard d'euros pour soutenir les projets des collectivités,
- Elargissement du FCTVA (remboursement de la TVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics des collectivités,
- Simplification des normes comptables applicables aux investissements des communes et intercommunalités,
- Réformer la dotation globale de fonctionnement pour la rendre plus lisible et plus juste,
- Simplifier l'accès des commerçants et artisans au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale,
- Ouvrir le chantier d'un acte II de la loi Montagne,
- Assurer un rééquilibrage territorial en faveur des espaces ruraux et de la revitalisation des bourgs-centres (300 millions d'euros).

Le détail des mesures et l'état d'avancement sont disponibles sur :

<http://www.territoires.gouv.fr/egalite-des-territoires>

COMMENT LA POPULATION DE LA CREUSE A-T-ELLE EVOLUE ENTRE 2008 ET 2013 ?

Ce sont en effet les nombres de 2013 qui entrent officiellement en vigueur au 1^{er} janvier 2016.



Evolution du nombre d'habitants (2008-2013)

-  De moins 920 à moins 50
-  De moins 50 à zéro
-  De 0 à plus 50
-  De plus 50 à plus 204

Insee

La population de la commune  a augmenté d'environ 15 % pour cette période. Aujourd'hui, Croze compte 212 habitants.

L'**ADRT** Tourisme Creuse (**Agence de Développement et de Réservation Touristique**) est une association loi 1901, créée et financée par le conseil départemental, pour lequel elle prépare et met en œuvre la politique touristique départementale.

Ses missions sont :

- Développer, organiser et qualifier l'offre touristique départementale,
- Connaître la demande et les marchés,
- Promouvoir la destination « Creuse ».

ADRT Tourisme Creuse, 9 avenue Fayolle, BP 243, 23005 GUERET cedex 05.55.51.93.23
contact@tourisme-creuse.com <http://www.tourisme-creuse.com>

Le **CAUE** (**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**) est une association reconnue d'utilité publique, ayant pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

- Il accompagne les porteurs de projets dans le cadre strict de la loi,
- Il assure la qualité architecturale et paysagère du département,
- Il informe et sensibilise les particuliers, les collectivités et les entreprises à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la Creuse,
- Il participe à des actions pédagogiques auprès des scolaires,
- Il participe à la formation des élus pour une meilleure connaissance des territoires et de leur mutation.

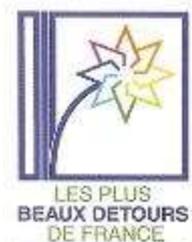
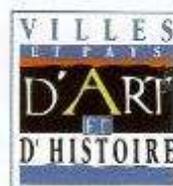
CAUE de la Creuse, Maison départementale des patrimoines, 11 rue Victor Hugo, BP 250, 23000 GUERET
05.44.30.27.56 caue23@caue23.fr <http://www.caue23.fr>

LES LABELS AU SERVICE DE LA MISE EN TOURISME DU PATRIMOINE CREUSOIS

L'adhésion d'une commune ou d'un territoire à un label de portée nationale permet de lui donner une visibilité aux yeux des touristes.

Six labels correspondent à la Creuse :

- Les Petites Cités de Caractère
- Les Plus Beaux Villages de France
- Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- Les Plus Beaux Détours de France
- Villes et Villages Fleuris
- Villes et Villages Etoilés



CROZE VILLAGE ÉTOILÉ

Le concours « villes et villages étoilés » est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) et a pour but d'encourager et de mettre à l'honneur les actions des communes en faveur de la qualité de leur environnement nocturne.

La commune de CROZE a son label 3 étoiles depuis plusieurs années.

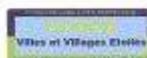


En Creuse - 1 commune labellisée : Aubusson



En Creuse - 12 communes labellisées

3 fleurs : Guéret, La Souterraine, Lépaud
 2 fleurs : Fresselines, St Maixant, Azérables, Measnes
 1 fleur : Chéniers, Felletin, Lioux les Monges,
 Ste Feyre, Eaux les Bains



En Creuse : 10 Communes labellisées

4* : St Agnant près Crocq et St Léger le Guérétois
 3* : Saint Sulpice le Guérétois- St Georges Nigremont et Croze
 2* : Le Grand Bourg
 1* : Crocq, Montaigut le Blanc, St Goussaud et Ste Feyre



En Creuse : 2 communes labellisées :
 La Souterraine et Gouzou



En Creuse : 1 commune labellisée :
 Bénévent l'Abbaye

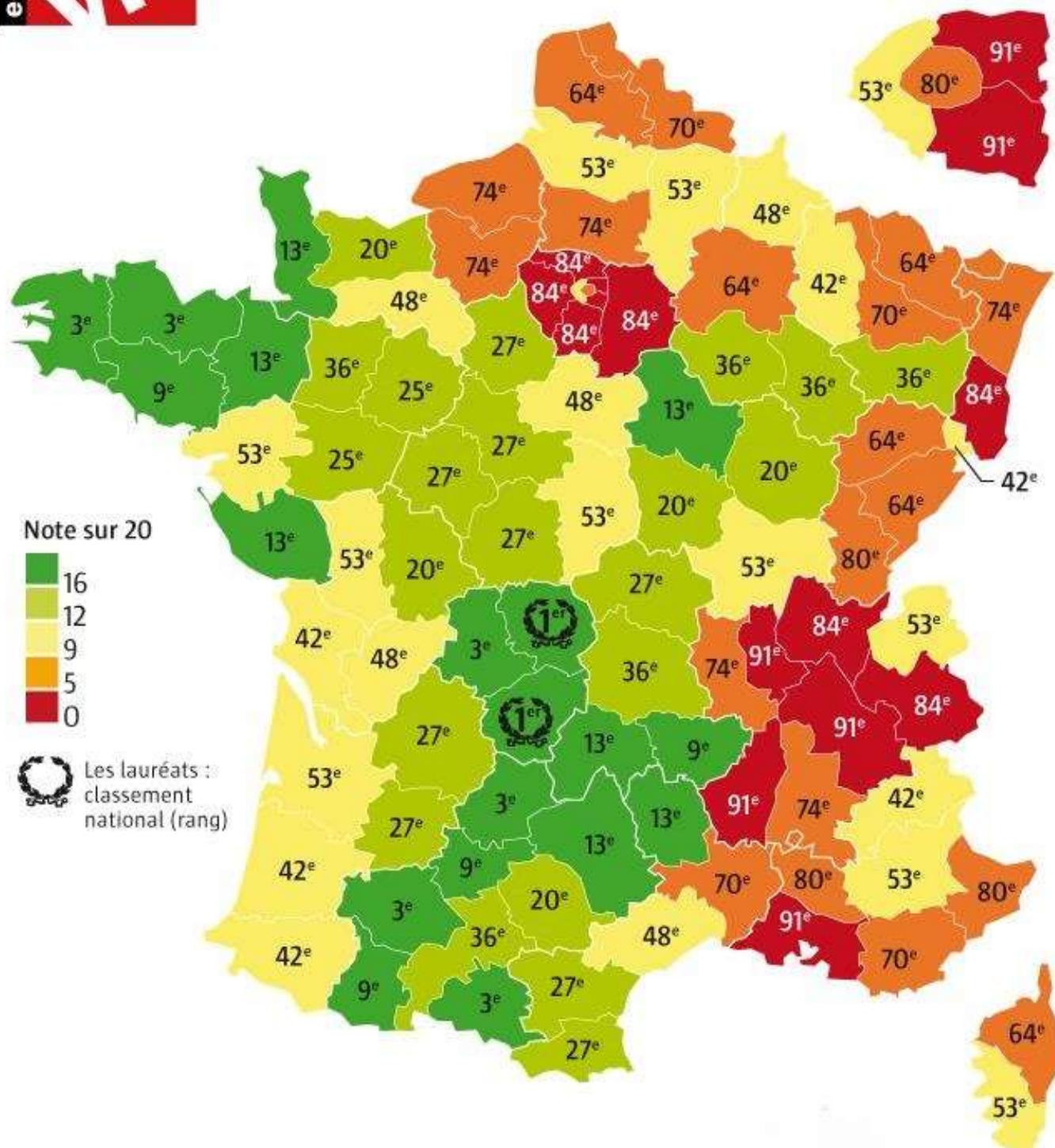
PALMARES DE L'ÉCOLOGIE 2015

QUALITE DE L'AIR



PALMARÈS DE L'ÉCOLOGIE 2015

QUALITÉ DE L'AIR



L'AMF, au service des maires et des présidents de communautés

- **Une force de proposition et de représentation**

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

- **Une forte légitimité**

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. L'association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Du fait de la diversité de ses représentants et de la qualité de ses services, l'AMF est reconnue comme une force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.

Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Les services de l'AMF

Action sociale, éducative, sportive et culturelle

Politiques en matière d'emploi, de logement social, de santé, d'action sociale et d'aide sociale, d'éducation, de culture et de sport.

Administration et gestion locales

Statut de l' élu, fonctionnement des organes délibérants, fonction publique territoriale, assurances, état civil, droit funéraire, nouvelles technologies, sécurité, rapports avec la Justice, gens du voyage...

Conseil juridique et documentation

Conseil sur les affaires précontentieuses, responsabilité pénale des élus, marchés publics, délégations de services publics, contrats de partenariat public-privé, aides économiques, appui juridique des départements de l'AMF, gestion de la documentation.

Finances et fiscalité locales

Fiscalité locale, finances locales, concours financiers de l'Etat, TVA, appui aux communes et EPCI en matière de comptabilité communale et de préparation des budgets.

Intercommunalité et territoires

Questions juridiques et financières relatives à l'intercommunalité, politiques territoriales, tourisme, fonds structurels.

Ville – Urbanisme – Habitat

Aménagement et urbanisme, politique locale de l'habitat, politique de la ville et rénovation urbaine, domanialité publique et privée, transports.

Europe et International

Veille juridique et apport de contributions sur les projets de textes. Relais des préoccupations des maires et des présidents d'EPCI sur les dossiers européens en coordination avec la MEPLF installée à Bruxelles. Relations avec les délégations étrangères.

Suivi du secteur "Prévention des pollutions"

Déchets : suivi des filières spécialisées fondées sur la responsabilité élargie des producteurs, fiscalité, collecte et traitement, recyclage et prévention des déchets, financement de la réalisation et de l'exploitation des installations.

Prévention des pollutions : mise en sécurité et réhabilitation des sites et sols pollués, installations classées pour la protection de l'environnement, études d'impact, enquêtes publiques, concertation autour des installations, mines et carrières.

Développement durable

Développement durable - Biodiversité, espaces naturels - Changement climatique, effet de serre - Eau, assainissement - Charte des maires pour l'environnement.

Sécurité - Ruralité

Sécurité et prévention de la délinquance - Développement rural - Aménagement du territoire

Relations avec le Parlement

Animation des réseaux parlementaires et diffusion des propositions de l'AMF. Travail en liaison avec les parlementaires pour « porter » les amendements de l'AMF. Préparation des auditions.

Le dernier congrès des maires de France s'est tenu au Palais des Congrès Porte Maillot – Paris, le mercredi 18 novembre 2015



ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CREUSE

Président : M. Michel VERGNIER

HOTEL DE VILLE

ESPLANADE FRANCOIS MITTERAND

BP 259

23006 GUERET

Fax : 05 55 51 05 37

Tel. : 05 55 51 47 00



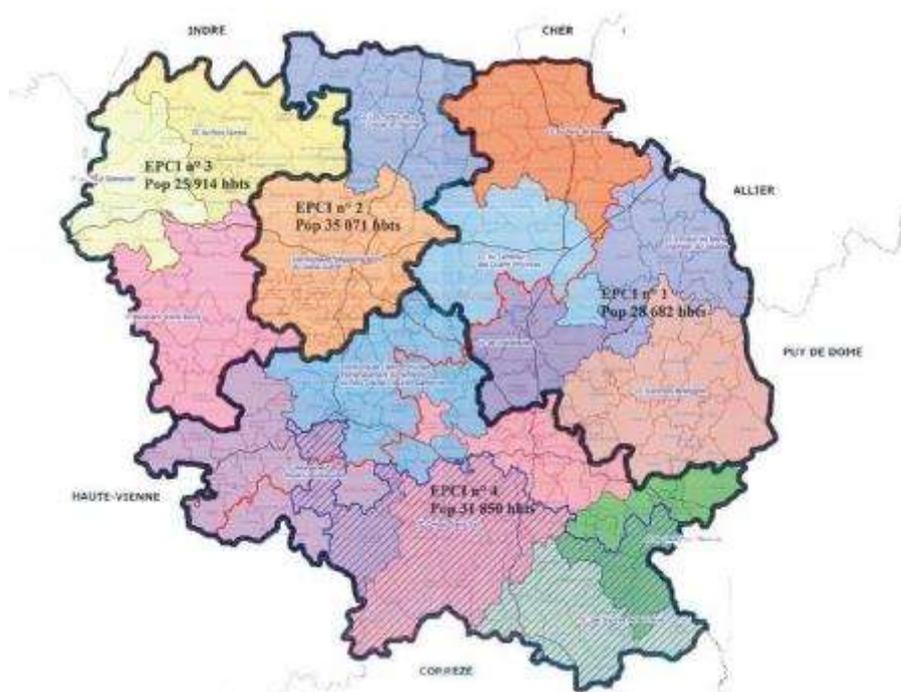
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Préfet de la Creuse, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

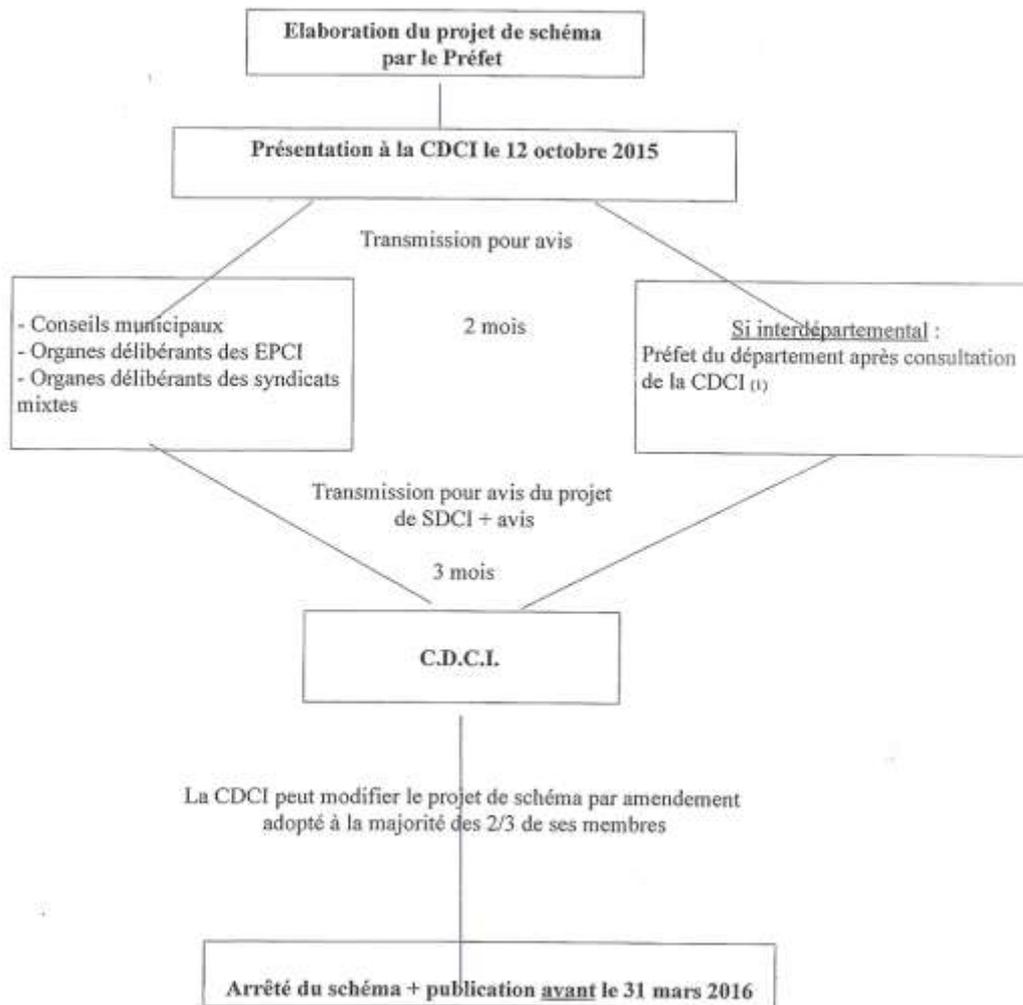
Au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, ce projet prévoit une couverture intégrale du territoire par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Orientation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département de la Creuse (propositions de Monsieur le Préfet) :

- **EPCI n°1 :**
93 communes, 31 417 habitants
Fusion des Communautés de Communes du Pays de Boussac, du carrefour des Quatre Provinces, d'Evaux les Bains/Chambon sur Voueize, de Chénérailles, d'Auzances/Bellegarde et du Haut Pays Marchois
- **EPCI n°2 :**
39 communes, 35 071 habitants
Fusion de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Les Portes de la Creuse en Marche.
- **EPCI n°3 :**
44 communes, 25914 habitants
Fusion des Communautés de Communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg
- **EPCI n°4 :**
73 communes, 27 205 habitants
Fusion des Communautés de Communes Bourgneuf/Royère de Vassivière, Creuse Grand Sud et CIATE (Creuse Thaurion Gartempe)



Le calendrier



Monsieur le Préfet a adressé ce projet aux conseils municipaux de toutes les communes, aux organes délibérants des EPCI, aux organes délibérants des syndicats mixtes.

Ce projet a été soumis **pour avis**.

Les destinataires délibèrent, font part actuellement de leurs votes, qu'ils soient positifs ou négatifs, et de leurs souhaits. Pour l'instant, les communes ont rejeté le schéma proposé à plus de 80 %.

Le CDCI va présenter d'autres propositions à Monsieur le Préfet après consultation des Communautés de Communes.

Le schéma sera définitivement arrêté et publié par Monsieur le Préfet à la date butoir du 31 mars 2016.

La nouvelle région

ALPC

La nouvelle grande région, élus et compétences

Carte d'identité du nouveau territoire

Fonctionnement et budget du Conseil Régional

LA NOUVELLE GRANDE REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU/CHARENTES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été promulguée le 7 août 2015. Ce texte modifie le découpage administratif de la France, réduisant de 22 à 13 le nombre de régions.

Le vote pour la répartition des listes politiques en présence a eu lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes sont ainsi réunis au sein d'une même collectivité.

Cette nouvelle grande région comprend les trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou/Charentes.

Le nom définitif de cette nouvelle grande région n'est pas encore adopté. On la nomme jusqu'à présent « ALPC ».

Elle est composée de 12 départements :

Aquitaine : Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques

Limousin : Creuse, Corrèze, Haute-Vienne

Poitou-Charentes : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne

Le Conseil régional est élu jusqu'en 2021. Il comprend 183 conseillers et est dominé par une majorité de gauche.



**Le président de la région : Alain ROUSSET
Parti socialiste et apparentés.**

Pour le département de la Creuse, les élus sont au nombre de quatre. Les voici par ordre alphabétique :



Geneviève BARAT

Vice-présidente

groupe politique PS et apparentés.
Quatorzième vice-présidente chargée de la ruralité, du vivre ensemble, de la vie associative et de la citoyenneté.



Éric CORREIA

Conseiller régional

Groupe politique PS et apparentés.



Jérôme ORVAIN

Conseiller régional

Groupe politique écologiste et citoyen, Europe Ecologie Les Verts.



Cyril VICTOR

Conseiller régional

Groupe politique les Républicains.

Les compétences exclusives des régions

- Développement économique
- Gestion des programmes européens
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Lycées
- Aménagement du territoire et environnement
- Transports

Les compétences partagées avec les départements

- Tourisme (la Région est désignée chef de file pour le tourisme)
- Culture
- Sport
- Promotion des langues régionales
- Education populaire
- Lutte contre la fracture numérique et aménagement numérique

La région au plus près

Économie

- Développement économique
- Aides aux entreprises
- Aides aux entreprises du tourisme

Formation professionnelle

- Formation et orientation professionnelles
- Aides aux retours à l'emploi
- Insertion des jeunes sur le marché du travail

Aménagement du territoire et transports

- Schéma régional de développement
- Transports routiers, ferroviaires (Ter – desserte, fréquences, politique tarifaire qualité des services), scolaires
- Gestion des ports
- Gestion des parcs nationaux

Gestion des Fonds Européens

- Autorité de gestion des fonds européens (FEDER, FEADER et une partie du FSE)

Éducation et apprentissage

- Construction, fonctionnement et équipement des lycées publics
- Aides aux lycéens (livres, culture, sport...)
- Résidences lycéennes, service de restauration scolaire
- Gestion des personnels techniques des lycées
- Soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la modernisation des bâtiments des universités
- Résidences étudiantes
- Construction et fonctionnement des CFA (centres de formation d'apprentis)
- Aides directes aux apprentis
- Financement des formations sanitaires et sociales

Environnement

- Aides aux particuliers et aux communes
- Développement des énergies renouvelables
- Préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- Rénovation énergétique de l'habitat
- Plan régional de prévention et gestion des déchets

Agriculture

- Soutiens aux jeunes agriculteurs et aux filières d'élevage
- Circuits courts, agritourisme, agriculture bio, signes de qualité
- Soutien à la filière du machinisme agricole

Santé

- Maison de santé
- Lutte contre les déserts médicaux
- Soutien à l'e-santé

Culture et sport

- Musée régionaux, archives, conservation du Patrimoine
- Soutien aux clubs et associations sportives
- Soutien aux associations et structures culturelles
- Construction et entretien d'équipements sportifs

Ce que change la loi NOTRe

La loi NOTRe constitue **le troisième volet de la réforme territoriale** (après l'affirmation des métropoles et la nouvelle carte des régions). Elle redéfinit les compétences des communes, intercommunalités, départements et régions. Retour sur ce qui change pour votre Région :

- **La suppression de la clause de compétence générale des Départements et des Régions.** Elle permettait à ces deux collectivités d'intervenir sur des domaines qui ne leur étaient pas directement attribués, dès lors que l'intérêt du territoire était en jeu, au risque, parfois, de se concurrencer.
- **L'attribution aux Régions d'une compétence exclusive sur les aides aux entreprises.**
Les Régions, rappelle la loi, coordonnent désormais toutes les actions en faveur de l'économie sur leur territoire. Un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation cadrera leur intervention sur cinq ans.
- **En matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi,** les Régions, déjà en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle, peuvent coordonner les acteurs du service public de l'emploi (excepté Pôle emploi).
- Les transports interurbains et à terme les transports scolaires leur seront également confiés, les Régions étant déjà pilotes de l'intermodalité et du transport ferroviaire (Ter).

Et si les compétences concernant le tourisme et l'environnement restent partagées, les régions peuvent cependant fédérer l'ensemble des collectivités avec un schéma régional d'aménagement du territoire, prescriptif.

Loi NOTRe : Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

CARTE D'IDENTITÉ DU NOUVEAU TERRITOIRE



Notre région en chiffres

Tourisme

- 720 km de littoral
- 12 milliards d'euros de dépenses touristiques
- Plus de 85 000 emplois touristiques
- 27 millions de touristes

Sites touristiques les plus fréquentés (2014) :

- le parc du Futuroscope : 1.65 million de visiteurs
- la vieille ville de Sarlat : 1,5 million de visiteurs
- la dune du Pilat : 1,4 million de visiteurs
- la cité historique de Saint-Emilion : 1 million de visiteurs
- l'aquarium de La Rochelle : 800 000 visiteurs
- le zoo de La Palmyre : 700 000 visiteurs

Éducation

- 296 lycées (publics et privés, 2014)
- Près de 200 000 lycéens (2014)
- 115 centres de formation d'apprentis (CFA)
- Plus de 37 000 apprentis (2012)
- 6 pôles universitaires
- 18 écoles supérieures
- 181 000 étudiants

Économie

- 3^{ème} région économique de France avec un PIB de 158 milliards d'euros
- 5^{ème} région française pour la création d'entreprises
- Plus de 47 000 créations d'entreprises
- Plus de 22 000 millions d'euros d'export
- 11 pôles de compétitivité

Infrastructure

- 4 ports de commerce
- 10 aéroports (dont 7 internationaux : Bergerac, Biarritz, Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Pau et Poitiers)
- 3 000 km de réseaux TER
- 315 gares et haltes
- 52 100 usagers quotidiens du TER

Agriculture

- 1ère région pour les surfaces boisées en France métropolitaine
- 2,8 millions d'hectares de forêts
- 1ère région agricole de France
- 180 000 emplois dans l'agriculture, y compris l'agro-alimentaire et les vins et spiritueux
- 85 000 exploitations agricoles

Les filières industrielles prioritaires *

- Industries Agroalimentaires
- Bois et industries papetières
- Aéronautique, spatial, défense et sous-traitance mécanique
- Matériaux avancés (dont composite et céramique)
- Chimie verte et éco-procédés
- Filières vertes et écotecnologies (dont énergies renouvelables, – éolien, solaire et énergies marines, construction ou réhabilitation durable), économie circulaire, mobilité propre, batteries, bornes de recharge, réseaux intelligents ...)
- Cuir, Luxe, Textile, Métiers d'art
- Photonique (dont optique, laser, imagerie)
- Numérique (dont image et jeux vidéo, objets connectés, réalité virtuelle et augmentée, commerce connecté, santé connectée, usage innovant des données, géolocalisation et transports intelligents, ...)
- Santé et bien-être (dont principes actifs en santé humaine et animale, dispositifs médicaux, TIC Santé, instrumentation médicale, thermalisme, ...)
- et la « Silver Economy » (santé, autonomie, transport, habitat, tourisme...) comme thématique transversale.

* Dans le cadre d'une session en juin 2015, les trois Régions ont souhaité consolider les filières prioritaires économiques existantes et faire émerger les filières d'avenir, permettant ainsi de concentrer les ressources sur un nombre limité de domaines, leur conférant un avantage concurrentiel certain.

LES COMPÉTENCES DE LA GRANDE RÉGION



Transport



Enseignement
Lycées



Formation
professionnelle



Gestion des
fonds Européens



Économie



Aménagement
du territoire



Tourisme



Culture



Sport

Comment fonctionne la Région au quotidien ? Comment sont votées et mises en œuvre les grandes orientations de la politique régionale ? Petit mode d'emploi de cette collectivité territoriale.

LE PRESIDENT

Le Président exerce le pouvoir exécutif. Il convoque et préside les séances du conseil régional. Il prépare et exécute les décisions de l'Assemblée plénière et de la commission permanente. Assisté du directeur général des services, il dirige l'administration régionale. Il délègue une partie de ses attributions à des vice-présidents et des conseillers délégués.

L'ASSEMBLEE REGIONALE

Elle se compose de membres élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste. Les listes sont déposées au niveau régional, mais les sièges sont répartis entre les départements. Cette assemblée élit le président, elle délibère sur les grandes orientations de la politique régionale. Elle examine et vote le budget chaque année, ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis.



Hémicycle de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

LA COMMISSION PERMANENTE

L'assemblée élit les membres de la commission permanente à la représentation proportionnelle (tous les groupes politiques de l'assemblée y sont représentés).

Cette dernière est composée du président et des vice-présidents du Conseil régional, ainsi que de plusieurs autres membres de l'assemblée. Cet organe assure la continuité des actions mises en œuvre par la Région et se réunit régulièrement pour délibérer, notamment, sur l'attribution des aides régionales. L'assemblée peut lui déléguer une partie de ses fonctions, à l'exception de celles concernant le vote du budget ou encore l'approbation du compte administratif (budget exécuté).

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Les commissions thématiques se réunissent autour des grands domaines de compétences de la Région (formation, transports, développement économique...). Elles examinent les dossiers montés à leur demande par les services administratifs puis élaborent les délibérations qui seront soumises au vote final de la commission permanente ou de l'assemblée plénière.

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL (CESER)

Placé aux côtés du Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional a un rôle consultatif, défini par la loi. Il réunit des acteurs économiques et sociaux qui représentent la société civile régionale, notamment les entreprises, les syndicats, les chambres de commerce ou d'agriculture ou encore les ONG (Organisations non gouvernementales).

L'ADMINISTRATION GENERALE

L'Administration régionale est chargée de préparer et de mettre en œuvre les décisions prises par les élus. Placée sous l'autorité du Directeur Général des Services, l'administration est organisée en directions et en services, selon les principaux domaines de compétences et priorités régionales. Les agents de la collectivité mettent en place ces politiques publiques et œuvrent au bon fonctionnement des lycées.

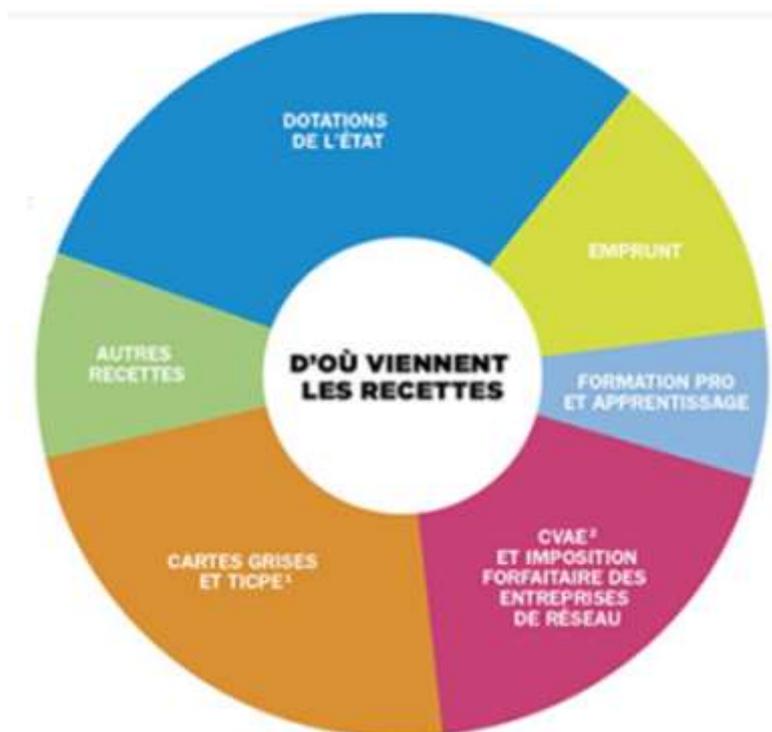
LE BUDGET DU CONSEIL RÉGIONAL

Le budget est un acte majeur qui consiste à prévoir et autoriser pour une année les recettes et les dépenses de la collectivité. Les budgets sont votés en assemblée plénière par les élus régionaux.

Les principales ressources des conseils régionaux

- des dotations de l'État,
- de l'emprunt,
- d'une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau, des cartes grises,
- de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)
- des taxes sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

Les Régions ne perçoivent plus les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ni d'impôts directs sur les ménages.



Les dépenses permettent d'assurer le fonctionnement de l'institution, de rembourser sa dette, d'investir dans ses différents domaines de compétence : le développement économique, la formation professionnelle, les transports, les lycées, etc.

Le budget se divise en deux parties : le fonctionnement et l'investissement.

A chacune de ces deux sections comprend une colonne de dépenses et une colonne de recettes. Le budget adopté doit l'être à l'équilibre. Autrement dit, chaque dépense doit être couverte par une recette effective.

La section fonctionnement comprend :

- les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : charges de personnel, achats de fournitures, charges de gestion courante : électricité, téléphone, prestations de services, participations aux charges d'organismes extérieurs : aide sociale, syndicats intercommunaux..., charges financières : intérêts des emprunts, frais financiers et perte de change... Dotations aux amortissements et aux provisions.
- les recettes que la Région peut recevoir : fruit de ses prestations de services, dotations de l'Etat, impôts et taxes, etc.

La section investissement comprend :

- les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres
- les recettes que sont l'emprunt et les dotations de l'état.

La préparation du budget régional

C'est le Président du Conseil régional qui a la charge de préparer le budget, aidé par le/la vice-président(e) en charge des finances, le service des finances et avec le concours, bien entendu, des différents services qui font remonter un certain nombre de propositions ou de besoins. Le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) doit également être consulté.

La Région a l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans les deux mois avant l'examen du budget par l'assemblée régionale. Ce débat peut avoir lieu dans un délai court avant le vote du budget.

Le vote du budget régional

C'est le Conseil régional qui est l'organe délibérant compétent pour se prononcer sur le budget. Ses membres ont le droit de se faire communiquer par le président tous les documents budgétaires dont disposent les services. De plus une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée.

Le quorum (la moitié des membres du Conseil régional) doit être réuni au moment du vote, et pas uniquement en début de séance.

Le vote peut se faire au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame.

En principe, la date limite pour voter le budget est le 1er janvier de l'exercice. En pratique, notamment du fait de la dépendance vis à vis des documents émis par les services de l'état pour réaliser le budget, la date limite de vote est fixée au 15 avril de l'exercice (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril). Il s'agit du budget primitif. En cours d'année des budgets supplémentaires ou rectificatifs permettent d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Informations pratiques

[Horaires d'ouverture de la mairie](#)

[Tarifs de location de la salle des fêtes](#)

[Défibrillateur](#)

[Numéros d'urgence](#)

[Consultations au centre hospitalier d'Aubusson](#)

[Crédit d'impôt transition énergétique](#)

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **vendredi de 9H00 à 12H00**.

Vous pouvez contacter le secrétariat assuré par Madame Chantal GREGOIRE, aux numéros suivants :

Tel : 05.55.66.93.52

Fax : 05.55.66.94.63

Mail : mairie-croze23@orange.fr

Vous pouvez également contacter le maire et le premier adjoint aux numéros suivants :

Maire : 06.78.00.67.09 ou 09.66.86.64.59

1er adjoint : 06.17.57.30.13 ou 05.55.67.54.62

Tarifs de location de la salle des fêtes :

Manifestations	Tarifs en €
Animation	40,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	80,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	120,00 €
Location dans le cadre d'une exposition	153,00 €

Nota bene : un forfait chauffage peut être appliqué pour une somme de 30,00 € (gratuit pour les associations).

Défibrillateur :

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



A partir du 1^{er} octobre 2012, partout en Creuse

LA NUIT LE WEEK-END

POUR JOINDRE UN MÉDECIN

je compose le

05 55 41 82 02

un médecin me répond



AU CABINET
DU MÉDECIN
DE GARDE



POUR LES
SITUATIONS
EXCEPTIONNELLES
VISITE À DOMICILE

BESOIN DE SECOURS URGENTS

je compose le

15



**Pour les problèmes de santé
qui ne peuvent pas attendre**

l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

le soir à partir de 20h, la nuit, le samedi
après-midi, le dimanche, les jours fériés
et les jours de pont.

POUR JOINDRE UN MÉDECIN COMPOSEZ LE

05 55 41 82 02

L'agent de régulation qui vous répond,
vous met en relation téléphonique avec un médecin.

En fonction de votre état de santé, ce médecin prendra la
décision qui s'impose :

- soit il vous donnera **les conseils médicaux** nécessaires,
- soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous
rendiez à son cabinet pour **une consultation,**
- soit, **si votre état de santé le justifie,** il demandera à un
médecin de garde de **se rendre à votre domicile.**

EN CAS D'URGENCE GRAVE COMPOSEZ LE

15

LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON			Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribière 23200 MOUTIER-ROZEILLE		
Addictologie (alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS	Pneumologie	Tous les jeudis après-midis	Dr IBRAHIM
Diététique	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD	Orthopédie	Tous les lundis et mercredis après-midis et les vendredis matins	Dr MALLET Dr GABISON
Neurologie	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET	Gastro-entérologie	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
Sage-femme	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme CARADET	Endocrinologie	Tous les mardis	Dr JADAUD
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme CARADET : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.			Gynécologie	Un mercredi par mois	Dr MASSRI
			Cardiologie	Tous les matins du lundi au vendredi	Dr TEYSSONNEYRE
			Anesthésie	Les lundis et mercredis après-midis	Dr LAGARRIGUE
			O.R.L.	Tous les vendredis	Dr ALQUIER
			Ophtalmologie	Tous les mardis	Dr BENAYOUN
			Chirurgie digestive	Tous les vendredis	Dr FERRANDIS Dr CHOKAIRI
			Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.72 ou 05.55.83.60.71 Pour les consultations de cardiologie du Docteur TEYSSONNEYRE, appeler au 05.55.66.82.72		

LES CONSEILLERS INFO ENERGIE

VOUS INFORMENT ...

Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) : Comment ça marche ?



J'ai vu qu'il y avait 30 % de crédit d'impôt depuis le 1er Septembre 2014, c'est bien ça ?

On ne doit plus faire de bouquet de travaux ?

Face aux annonces des médias, pas toujours facile de se faire une idée claire sur le financement possible de ses travaux. Focus sur le CITE :

Un taux unique de 30 %

La loi de finances 2015 a instauré un nouveau taux unique de crédit d'impôt de 30 % pour les dépenses de rénovation énergétique, dès les premiers travaux (plus d'obligation de réaliser un bouquet) et rétroactif depuis le 1^{er} Septembre 2014 et valable jusqu'au 31 Décembre 2015.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Votre logement doit avoir plus de 2 ans et être votre habitation principale (locataire ou propriétaire occupant). Les plafonds de dépenses éligibles sont de 8000 € pour une personne seule et de 16000 € pour un couple soumis à imposition commune (+ 400 € par enfant à charge). Pour connaître les travaux ouvrants droit au CITE, le mieux est de vous renseigner auprès de votre conseiller à l'Espace Info-énergie.

Pour plus d'information sur les économies d'énergie dans l'habitat, vous pouvez contacter votre espace info énergie. Ce service **public, neutre, indépendant et totalement gratuit** est à votre disposition pour trouver la ou les solutions qui répondent à vos besoins.



Des exigences à respecter

Pour bénéficier du crédit d'impôt, les équipements mis en oeuvre doivent répondre à des caractéristiques techniques clairement définies, garantissant leur niveau de performance. Il est important que ces caractéristiques figurent sur votre facture pour certifier d'une bonne application.

Des travaux dans les règles de l'art...

Par ailleurs, les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment. La certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour bénéficier du CITE depuis janvier 2015, ainsi que pour l'éco-prêt à taux zéro. C'est ce qu'on appelle "l'éco-conditionnalité des aides".

Mais ce n'est pas tout !

D'autres dispositifs d'aides existent sur le territoire (région, collectivités, ANAH...), ainsi avant tout projet, pensez à contacter l'Espace Info-énergie pour connaître toutes les possibilités de financement !

Où nous trouver ?

Sur le plateau de Millevaches, vous pouvez joindre un conseiller info énergie au **05 55 94 77 51** ou venir nous rencontrer :

du **lundi au vendredi de 9h30 à 17h30** au local de l'association Energies pour demain à **Peyrelevade** ou lors des **permanences mensuelles** (sur rdv) à **Eymoutiers** (1^{er} mardi de 14h à 16h - mairie) **Royère de V.** (1^{er} mercredi de 10h à 12h - mairie) **Felletin** (1^{er} vendredi de 10h à 12h - Tibord du Chalard) **Treignac** (2^{ème} mardi de 10h à 12h - salle polyvalente) **La Courtine** (2^{ème} jeudi de 10h à 12h - Com. com.) **Meymac** (2^{ème} jeudi de 14h à 16h - ex-locaux PNR)